



Direction de la
Petite Enfance
et de l'Éducation

Projet d'établissement de la Maison de Kirikou

La Maison de Kirikou

Rue des Frères Lumière – 16000 - ANGOULÊME
Tel : 05 45 22 85 70

Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation

Adresse physique : 111 rue de Saintes 16000 ANGOULEME
Tel : 05 45 38 70 10 – Fax : 05 45 23 27 59
Courriel : petite_enfance_angouleme@mairie-angouleme.fr

Coordonnées postales : Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation – Hôtel de Ville
1, place de l'Hôtel de Ville – C S 42216 - 16022 – ANGOULÊME CEDEX11

I. Introduction :

- Ce projet d'établissement est l'aboutissement d'une année riche :
- en réunions au sein des équipes de toutes les structures et services de la Petite Enfance et de l'Éducation de la Ville,
- en échanges entre l'ensemble des agents
- en réflexions sur les pratiques professionnelles.

Il tient compte du cadre réglementaire en vigueur (notamment le décret du 7 juin 2010) et s'insère dans l'ensemble des documents de référence constitués à l'échelle de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation :

- Les orientations politiques définies pour le secteur par la Municipalité
- Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente
- Règlements de fonctionnement des multi-accueils et contrats de projets des autres services Petite Enfance (Relais Assistants Maternels, Lieu d'Accueil Enfants-Parents)
- Charte d'accueil de la Petite Enfance, adoptée par le Conseil Municipal en décembre 2011, qui présente les valeurs, les idées qui guident les actions menées par l'ensemble du personnel de la Petite Enfance, en direction des enfants et des familles qu'ils accueillent.
- Profils de postes des agents et protocoles, rédigés ou en cours de rédaction.

Il a été élaboré selon une méthodologie et un plan communs à l'ensemble des structures et services Petite Enfance définis par les équipes de direction.

Il comprend :

- une description de la structure
- un projet social qui présente le territoire sur lequel elle est implantée, le public qu'elle accueille et les partenaires qu'elle mobilise

un projet éducatif et pédagogique, décliné sous la forme de fiches-actions thématiques qui ont permis de réfléchir à des actions concrètes, qui seront évaluées régulièrement pour mesurer leur impact sur la qualité du service proposé et leur adéquation avec les besoins des enfants et des familles accueillis.

II. La description de la structure :

1. L'historique :

La maison de Kirikou, établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), est ouvert depuis le mois de novembre 2000, située au centre-ville d'Angoulême, avec des horaires d'ouverture élargis. Il se situe à proximité des commerces, des administrations (Trésor Public, Police Nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...), des partenaires sociaux et éducatifs (Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelle Infantile, Maison des Solidarités...), des équipements et des moyens de transport.

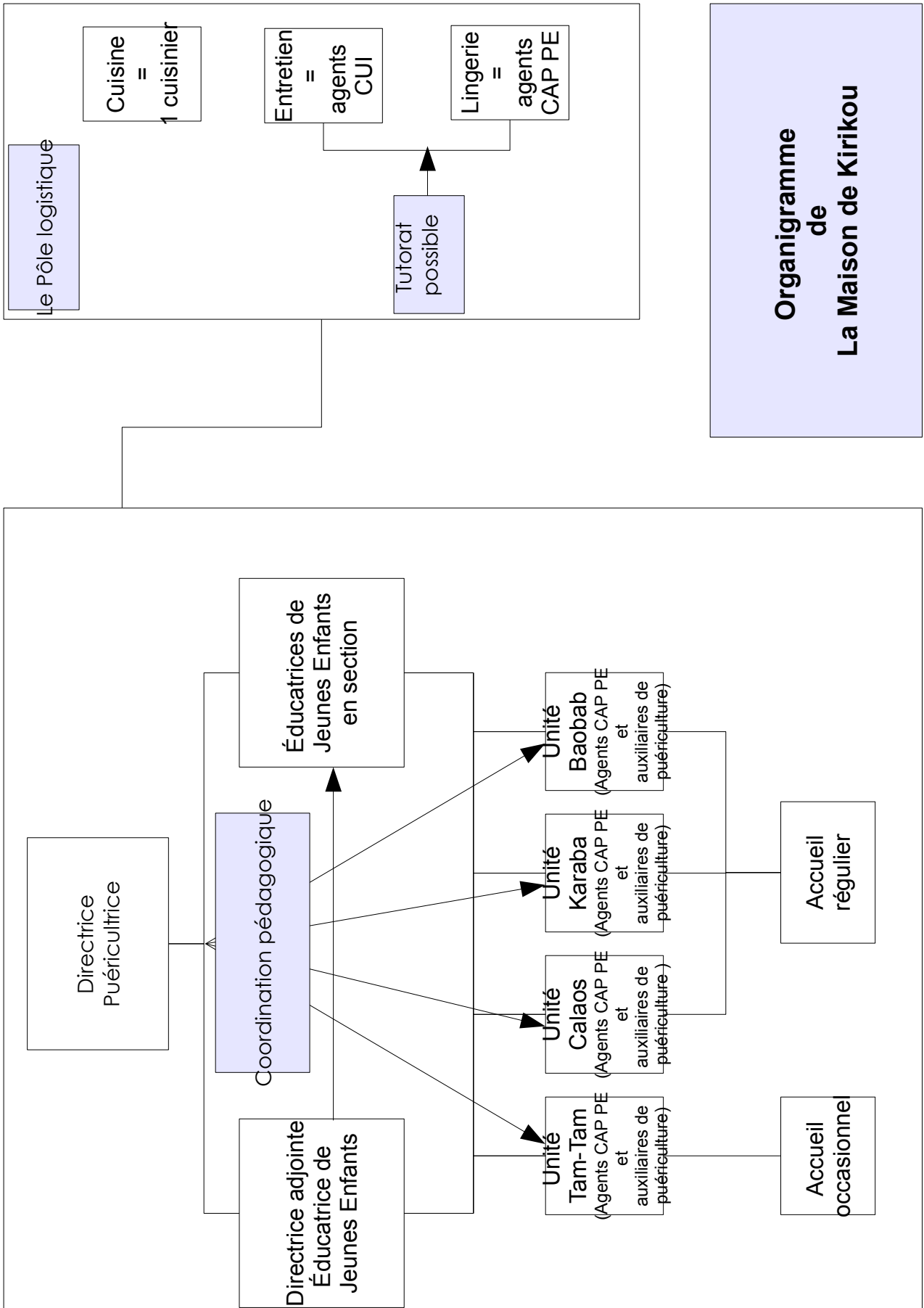
La création de cette structure d'accueil avait pour vocation de répondre aux besoins « atypiques » des familles (horaires élargis, accueil le samedi).

La Maison de Kirikou doit son nom à un dessin animé en partie réalisé à Angoulême, Ville de l'Image.

2. La présentation des moyens mis en œuvre :

- Le personnel :

L'organigramme du personnel de la Maison de Kirikou



L'équipe accueillante de la maison de Kirikou est composée de différents professionnels aptes à répondre à la globalité des besoins de l'enfant et de sa famille.

Elle compte 28 personnes dont 20 auprès des enfants.

Pour créer une nouvelle dynamique d'équipe, un ou plusieurs agents peuvent être amenés chaque année à changer de service d'accueil.

L'organisation du personnel auprès des enfants est revue en juin pour une mise en œuvre en septembre.

A. L'équipe de direction

Quatre professionnelles constituent l'équipe de direction.

1. Une directrice, infirmière-puéricultrice

La directrice est responsable du bon fonctionnement de la maison de Kirikou :

- Elle est responsable de l'ensemble des accueils proposés aux familles (accueils réguliers et accueils occasionnels) .
- Elle réalise le suivi sanitaire des enfants et participe à l'élaboration des protocoles divers.
- Elle gère l'ensemble du personnel. Elle coordonne et anime le travail en équipe.
- Elle assure l'ensemble des tâches administratives de la maison de Kirikou (gestion des différents types d'accueils, gestion du personnel, gestion des bâtiments, accueil des enfants et des familles...), l'accueil des familles lors des inscriptions...
- Elle travaille en étroite collaboration avec la directrice adjointe pour la gestion de l'accueil occasionnel.
- Elle est garante de l'application des règlements (sécurité, hygiène...), assure le suivi des budgets et des commandes liées au fonctionnement.

2. Une directrice-adjointe, éducatrice de jeunes enfants

Au quotidien, la directrice adjointe seconde la directrice dans l'ensemble de ses tâches administratives (gestion des différents types d'accueils, gestion du personnel, gestion des bâtiments, accueil des enfants et des familles...).

Elle est responsable de l'accueil occasionnel proposé aux familles.

La directrice adjointe coordonne le volet pédagogique du projet d'établissement et l'anime avec les deux éducatrices de jeunes enfants.

En l'absence de la directrice, la directrice adjointe assure la continuité de l'ensemble des tâches liées à la fonction de direction, sauf le volet santé.

3. Deux éducatrices de jeunes enfants

Les éducatrices de jeunes enfants assurent l'accompagnement des enfants, des familles et de l'équipe accueillante au sein de la maison de Kirikou.

Par leurs observations, elles participent à une démarche de prévention précoce des jeunes enfants.

Elles coordonnent et animent les équipes accueillantes en lien avec la direction.

Les éducatrices de jeunes enfants assurent l'encadrement et la formation des stagiaires.

Elles assurent la continuité de la fonction de direction en l'absence de la directrice et de la directrice adjointe.

B. L'équipe accueillante

Elle est composée de 20 auxiliaires de puériculture et agents titulaires du CAP petite enfance répartis sur les 4 services d'accueil qui composent la maison de Kirikou.

Au sein de chaque service, un travail en équipe et en lien avec l'équipe de direction est mené pour accompagner les enfants dans leur quotidien et les parents dans leur fonction parentale.

Grâce à un travail d'observation et de mise en commun en équipe, elles accompagnent les enfants individuellement et/ou en groupe pour répondre à leurs besoins et assurer leur bien-être. Elles assurent également un rôle préventif.

C. L'équipe logistique

Elle est composée d'un cuisinier, de deux agents titulaire du CAP petite enfance et de un ou deux agents en contrat unique d'insertion (un temps complet ou deux temps partiels).

1. Un cuisinier

Il prépare quotidiennement des repas adaptés aux besoins de l'enfant.
Il participe également aux commissions menus.

2. Deux agents titulaire du CAP petite enfance

En alternance, une semaine sur deux, elles assurent le poste de la lingerie et le poste de brigade interne auprès des enfants à la maison de Kirikou.

3. Un ou deux agents en Contrat Unique d'Insertion

Ils assurent l'entretien des locaux et ils participent à l'entretien des jouets avec les équipes accueillantes. Ils sont amenés à remplacer l'agent titulaire du CAP petite enfance placé sur le poste de la lingerie.

D. La brigade de remplacement

La Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation (DPEE) compte parmi ses agents une brigade de remplacement, composée de sept professionnels :

- un cuisinier
- deux auxiliaires de puériculture
- quatre agents polyvalents titulaire du CAP petite enfance

La brigade a pour mission de pallier aux absences ponctuelles ou de courte durée du personnel des structures petite enfance (maladies ordinaires, congés exceptionnels, formations).

Lorsque les absences sont de longue durée, la DPEE fait appel à des agents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

E. La psychomotricienne

Depuis de nombreuses années, la Coordination la Petite Enfance met en œuvre un projet de prévention primaire. Une psychomotricienne intervient de manière régulière dans les structures de la ville (à raison d'une fois par mois) et à la demande des équipes en fonction des besoins.

Elle a un rôle d'observation et de prévention au niveau du développement psychomoteur de l'enfant. Elle accompagne les équipes dans une réflexion en lien avec l'enfant en apportant un regard complémentaire. Elle participe également aux journées pédagogiques de la structure.

Parfois, elle est amenée à rencontrer et conseiller les familles, à leur demande ou lorsqu'un enfant nécessite un suivi particulier.

F. L'accueil des stagiaires

Les stagiaires sont placés sous la responsabilité de la directrice et sous la coordination des éducatrices de jeunes enfants. Ils sont associés à la vie de la structure (dans les services d'accueil auprès des jeunes enfants, en poste de cuisine, et/ou en poste entretien/lingerie) en fonction de leurs objectifs de formation. Ces stages peuvent durer de quelques jours à plusieurs semaines, voire quelques mois, suivant leur cursus.

- **Les moyens matériels et locaux :**

A. Les locaux

La Maison de Kirikou est un établissement situé au cœur de la ville dans un immeuble de deux étages.

Les personnes à mobilité réduite peuvent accéder aux services grâce à un ascenseur.

Au rez-de-chaussée

Un hall d'accueil dessert :

- à droite : l'unité d'accueil TAM TAM, le bureau des éducatrices de jeunes enfants et des toilettes pour personnes handicapées ;
- à gauche : l'unité d'accueil CALAOS, le bureau de la direction, la salle de repos du personnel, la biberonnerie, la cuisine, les vestiaires du personnel, la lingerie, ainsi que le local à poubelles, les réserves d'entretien.

Un local à poussettes est à disposition des familles dans le hall.

Au premier étage

Un pallier dessert un espace jeux, une pièce de stockage pour le matériel pédagogique, des toilettes pour personnes handicapées et l'accès à l'atrium.

L'atrium donne accès à son tour aux deux unités d'accueil BAOBAB et KARABA, et à une terrasse extérieure avec des toilettes pour les enfants ainsi qu'un local de rangement.

Au deuxième étage

Un espace peinture est aménagé au niveau du pallier avec des toilettes pour les enfants, et donne aussi accès à une terrasse équipée de jeux extérieurs.

B. Le matériel

Le matériel et les équipements répondent aux normes de sécurité en vigueur.

- Les services d'accueil

Il y a des espaces aménagés pour répondre aux besoins des jeunes enfants :

- Des coins jeux : espace lecture avec coussins, tapis pour les plus jeunes, coin « garage », espace dînette, espace moteur...
- Des jeux et des jouets variés sont à disposition des enfants et de l'équipe accueillante.
- Un espace repas avec du mobilier adapté à la taille des enfants.
- Une table de change est présente dans chaque pièce.

Il y a aussi différents matériels à disposition des équipes :

- Un chauffe-biberon par unité
- Un réfrigérateur
- Un micro-onde
- Un ou deux fauteuils d'allaitement
- Des chaises pour les adultes

- Les bureaux de l'équipe direction

- Des ordinateurs
- Une imprimante
- Téléphones
- Du mobilier adapté

- La lingerie

- une pièce pour le lavage et le séchage, comportant trois machines à laver et deux sèche-linges professionnels.
- une pièce pour plier le linge comportant un plan de travail, un point d'eau et une ouverture sur l'extérieur.

- La biberonnerie

Elle est équipée d'un plan de travail en inox, d'un point d'eau et d'un stérilisateur vapeur, ainsi que d'un réfrigérateur et d'un micro-ondes.

- La cuisine

Le matériel et les locaux répondent aux normes européennes en vigueur. L'accès est possible :

- de l'intérieur par deux portes (pièce plonge et pièce préparation),
- de l'extérieur par une porte pour les livraisons et l'entrée du cuisinier.

Elle est aménagée en différentes pièces :

- un quai de réception avec accès pour les camions de livraison
- un local poubelles
- une pièce stockage de l'épicerie avec congélateur
- une légumerie, lieu où le cuisinier travaille les légumes
- une pièce préparation froide
- une pièce préparation chaude
- une pièce pour la plonge et le séchage de la vaisselle
- un vestiaire pour le cuisinier
- des sanitaires

Elle est équipée de :

- un réfrigérateur pour le stockage des fruits et légumes
- un réfrigérateur pour le stockage des laitages
- un réfrigérateur pour le stockage des denrées froides
- deux congélateurs
- une centrale de refroidissement permettant le refroidissement des préparations et des repas différés (pour le samedi notamment) afin de répondre aux normes HACCP
- un four de collectivité multi-fonctions permettant une préparation facilitée et adaptée aux directives de cuisson des aliments pour les jeunes enfants
- plans de travail
- éplucheuse à pommes de terre
- piano de cuisson et sauteuse de collectivité
- lave-vaisselle
- armoires de rangement : une pour la vaisselle réservée aux enfants et une pour le matériel de cuisine

- Le local poubelle

C'est une pièce fermée, sans fenêtre, avec un point d'eau et contenant deux conteneurs noirs.

- Les terrasses

Elles sont recouvertes d'un revêtement de sol « anti-chute », équipées de jeux homologués et de stores non motorisés pour faire de l'ombre.

3. Le budget :

Les différents partenaires financiers de la Ville sont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les familles participent financièrement au fonctionnement du service en fonction du temps de présence de l'enfant et après calcul du tarif horaire par application du barème établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Ce calcul permet de mettre en adéquation les tarifs en fonction des ressources et de la composition des familles, pour une plus grande équité.

Quatre modes de règlements sont possibles :

- en Chèque Emploi Service Universel (CESU)
- en espèces
- en chèque
- en prélèvement automatique

Le budget de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation permet l'achat du mobilier ou matériel onéreux, après une procédure de marché public.

Plusieurs lignes budgétaires sont allouées et gérées directement par la structure, supervisées par la Direction des Affaires Financières :

- La centrale d'achat : pour les produits d'entretien, les fournitures administratives et les autres fournitures consommables.

- Le budget de fonctionnement : pour les fournitures non stockées, les fournitures d'entretien, les autres matières et fournitures pédagogiques et les fournitures de petit équipement.

4. La description de l'organisation et du fonctionnement actuel

La Maison de Kirikou est un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) municipal.

Elle se compose de quatre unités d'accueil :

- Trois services d'accueil agréés pour 20 places chacune (+10% de sur-inscription), ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30, en journée continue avec repas. Ils sont différenciés par des noms: CALAOS (au rez-de-chaussée), KARABA et BAOBAB (au 1er étage).
- Un service d'accueil agréé pour 20 places en demi journée (+10%de sur-inscription), ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, et de 13h30 à 18h, sans le repas de midi mais avec le goûter de 16h fourni. Il est nommé TAM TAM (au rez-de-chaussée).

L'accueil du samedi se fait dans le service d'accueil CALAOS, de 8h45 à 19h, en journée continue, avec repas et goûter fournis, pour une capacité d'accueil de 20 places (+10% de sur-inscription).

La Maison de Kirikou a des périodes de fermeture, déterminées par les élus et la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation, définies en début d'année, conformément au règlement de fonctionnement.

- Quatre semaines en août, avec possibilité d'accueil sur la structure de permanence pour assurer la continuité du service public.
- Une semaine durant les fêtes de fin d'année
- Certains ponts
- Une journée pédagogique pour permettre à l'équipe éducative de travailler différents projets (avec possibilité d'accueil sur une autre structure petite enfance de la ville, continuité du service public)
- Une fermeture estivale (juillet et août) pour l'accueil du samedi.

5. Les modalités d'accueil des enfants :

Le multi-accueil de la Maison de Kirikou propose trois types d'accueil :

- **un accueil régulier**, formalisé par un contrat, qui définit le temps d'accueil de l'enfant en jours et en heures. Les demandes d'accueil régulier sont examinées par la commission d'attribution des places. Lorsqu'une famille fait face à un besoin rapide d'accueil, un accueil relais peut lui être proposé en fonction des places disponibles. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée, non renouvelable, dont le but est d'attendre l'examen de la demande d'accueil lors de la commission d'attribution suivante.
- **un accueil occasionnel**, qui ne donne pas lieu à la signature d'un contrat. Il est proposé sur tous les multi-accueils en fonction des créneaux disponibles. Il peut faire l'objet d'une réservation. A défaut, l'accueil se fera selon les disponibilités du moment. Les enfants de 4 à 5 ans révolus sont accueillis le mercredi, le samedi et les vacances scolaires en fonction des possibilités.

Pour le samedi : Afin de permettre la préparation du repas du midi, l'inscription pour une journée complète devra être faite au plus tard le mercredi pour les accueils en journée continue.

- **un accueil d'urgence.** Cet accueil permet de répondre à un besoin imprévu et urgent. Il a une durée de 5 jours maximum, renouvelable une fois. Il est réservé à des situations exceptionnelles (hospitalisation, accident, arrêt brutal du mode d'accueil habituel, par exemple), validées au cas par cas par la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation, en fonction des places disponibles.

Conformément au décret 2006-1153 du 23 décembre 2006, les bénéficiaires des minima sociaux (Revenu de solidarité active, RSA majoré ou allocation de solidarité spécifique) bénéficient d'un contingent de places (une sur vingt). Afin de garantir la continuité de l'accueil, les enfants concernés continuent à être comptabilisés au titre de cet engagement même si leurs parents ont cessé d'être bénéficiaires d'un minimum social.

Plus largement, la Ville d'Angoulême a décidé de réserver une place sur dix de multi-accueil pour les enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion professionnelle et/ou sociale : recherche d'emploi, stages de formation, bénéficiant d'un suivi social (CHRS, centre maternel, travailleurs sociaux du Conseil Général, PMI, par exemple).

6. Les aspects administratifs des relations avec les familles

Les conditions d'admission

1. L'inscription

L'inscription administrative des enfants s'effectue à l'accueil de la direction de la petite enfance et de l'éducation, situé dans le quartier de Saint Cybard.

Cet accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Les parents reçoivent une information sur les différents types d'accueil possibles.

2. L'âge des enfants accueillis

Le multi-accueil Maison de Kirikou accueille les enfants non scolarisés jusqu'à leurs 3 ans révolus.

En fonction des places disponibles, l'accueil des enfants de 4 à 5 ans révolus est possible, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

3. L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peut être réalisé après concertation entre les parents, le médecin traitant de la famille, le (ou la) directeur(trice) de la structure concernée et l'équipe de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) afin d'établir un projet d'accueil individualisé (P.A.I.).

4. La participation financière des familles

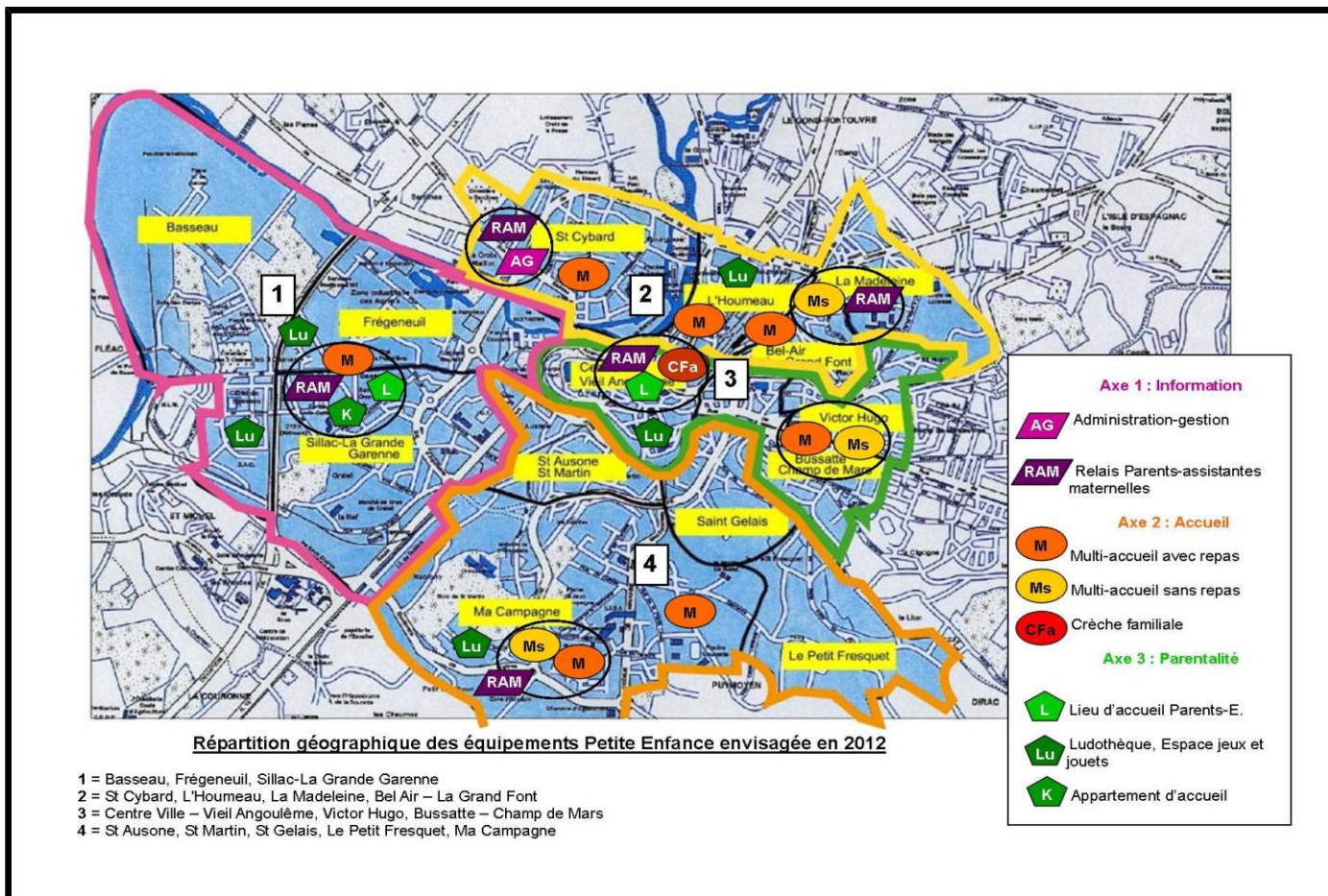
La participation financière des familles est calculée selon le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Le paiement fait l'objet d'une facture établie à la fin de chaque mois. Le tarif horaire varie en fonction des ressources imposables (avant abattements fiscaux), de la composition de la famille et du lieu de résidence.

III. Le projet social

1. L'environnement local

La Maison de Kirikou se situe, dans le quartier du centre ville, rue des frères Lumière.

- Aspects géographiques



- indicateurs démographiques

La ville d'Angoulême compte **41970** habitants (INSEE RP 2013).

On constate une baisse par rapport à 2012 sur la ville d'Angoulême .

Le quartier Centre Ville (plateau nord Montausier, plateau sud, champ de mars-Bussatte, Victor Hugo-Saint Roch, Gatine –Casernes) compte environ **13 660** habitants.

Le quartier Centre Ville a une population qui reste stable depuis 2012.

Composition par âge de la population du quartier Centre Ville

	0/2 ans	3/5 ans	6/10 ans	4/8 ans	11/17 ans	18/24 ans	25/39 ans	40/54 ans	55/64 ans	65/79 ans	+ de 80 ans
Pourcentage	3.01	2.49	3.73	3.72	6	15.45	22.49	18.07	10.06	11.91	6.78
Nombre	411	341	510	508	819	2111	3072	2469	1374	1627	927

(d'après le Recensement Général de la Population de l'INSEE en 2012).

Sur le quartier Nord Est-Centre Ville, il y a **28** assistantes maternelles indépendantes ce qui représentent **89** places d'accueil.

La maison de Kirikou offre **80** places en multi accueil (accueil régulier et accueil occasionnel).

- Caractéristiques socio-économiques de la population et du territoire :

Dans le centre ville les niveaux de revenus sont très hétérogènes.

Les populations sont très diverses et les inégalités sont très importantes.

Une majorité de la population du quartier possède des revenus élevés (revenu fiscal supérieur à 24 000 €). Ils sont propriétaires de leurs logements.

On remarque qu'il y a aussi de plus en plus de jeunes adultes vivants seuls sur le centre ville. Les familles monoparentales et les chômeurs y sont aussi représentés bien que moins fortement que dans les quartiers en difficulté. Ces personnes sont souvent locataires de leur logement et possèdent de faibles revenus.

La plupart des logements en centre-ville sont très anciens.

Les étudiants en lien avec le pôle image de la ville d'Angoulême principalement résident en centre ville.

Le renouvellement de la population du quartier centre ville est plus rapide que dans le reste de l'agglomération.

La Maison de Kirikou se situe au centre-ville d'Angoulême, au cœur d'un quartier socio-économique « patchwork »:

- Avec beaucoup de commerces : la galerie marchande du Champ de Mars, les rues piétonnes et commerçantes Goscini et Hergé, des restaurants, les marchés...
- Avec des administrations (Caisse d'Allocation Familiale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, centre des impôts, hôtel de police, les services de la mairie, la DIRECCTE, la poste...)
- Avec des partenaires sociaux (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Centre Maternel, Relais d'Assistants Maternels, multi-accueil familiale, Protection Maternelle et Infantile, Centre Communal d'Action Sociale, Centre Médico-social, Lieu-Dit, AGORA...)
- Avec des équipements culturels (médiathèques, ludothèque, théâtres, conservatoire, cinéma, Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image, musées, festivals et animations...)
- Avec des espaces verts (le jardin vert, le square Saint Gelais...)
- Avec des équipements cultuels (églises, temple, chapelle, cathédrale, maison diocésaine)
- Avec des équipements sportifs (gymnase, écoles de danses, école d'arts martiaux)
- Avec des écoles maternelles et primaires, (8) publiques et (2) privées, deux collèges publics et un collège privé, un lycée public et deux lycées privés.

- Avec des dispositifs d'accueil périscolaire (garderies)
- Avec des centres de formation pour adultes, écoles de conduite...

2. Le public accueilli

Voici une photographie de l'année 2015.

A. L'accueil régulier

En 2015, les trois services d'accueil régulier (Calaos, Baobab et Karaba) accueillent 103 familles et 105 enfants (dont 2 fratries de 2 enfants).

Les caractéristiques des 103 familles :

1. La composition des familles

- 85.5 % des familles vivent en couple
- 14.5 % des familles sont mono-parentales

2. Les lieux de résidences

- 64 % vivent dans le quartier.
- 32 % résident dans un autre quartier.
- 4 % résident hors commune.

3. Les catégories socio-professionnelles

- 32 % appartiennent à la catégorie « Employé, Ouvrier, Militaire ».
- 26 % exercent une profession intermédiaire.
- 21 % sont des cadres.
- 15 % exercent des professions libérales et artisanales.

4. L'exercice d'une activité professionnelle au sein de la famille

- 80.63 % dont les deux parents sont en activité
- 18.4 % dont un des deux parents travaille
- 0.97 % n'ont pas d'activité

5. Les enfants qui bénéficient d'un suivi extérieur à la maison de Kirikou

- 17 enfants sont suivis dans une structure de soin extérieure comme le CAMSP...
- 2 enfants accueillis sont porteurs de handicap.

B. L'accueil occasionnel

En 2015, le service d'accueil occasionnel, Tam Tam accueille 202 familles dont 17 fratries de 2 enfants et 4 fratries de 3 enfants.

Les caractéristiques des 202 familles :

1. La composition des familles

- 64.4 % des familles vivent en couple
- 35.6% des familles sont mono-parentales

2. Leurs lieux de résidences

- 196 enfants vivent à Angoulême.
- 26 enfants résident hors commune

3. Les catégories socio-professionnelles

- 32 % appartiennent à la catégorie Employé, Ouvrier, Militaire
- 41 % exercent une profession intermédiaire
- 15 % sont des cadres
- 1 % exercent des professions libérales et artisanales

4. L'exercice d'une activité professionnelle au sein de la famille

- 25 % dont les deux parents sont en activité
- 36.2 % dont un des deux parents travaille
- 38.1 % n'ont pas d'activité

5. Les enfants qui bénéficient d'un suivi extérieur à la maison de Kirikou

- 1 enfant accueilli est porteur de handicap.

C. Les modalités de fréquentation des familles

En 2015, le tarif horaire moyen payé par les familles est de 1,81 €/h en accueil régulier et 1,13 €/h en accueil occasionnel.

Les contrats en accueil régulier sont diversifiés, ce qui reflète la diversité du monde du travail actuel :

- 15 enfants en contrats à horaires variables
- 5 enfants sont présents régulièrement en moins de 20 heures
- 17 enfants sont présents régulièrement entre 20 et 30 heures
- 60 enfants sont présents régulièrement entre 30 et 50 heures
- 7 enfant sont présents plus de 50 heures

- **86** enfants sont présents régulièrement sur l'accueil du samedi dont **13** sont accueillis en semaine sur un autre établissement d'accueil de la petite enfance de la ville d'Angoulême.

Pour l'accueil occasionnel sur le service Tam Tam

Il apparaît que les besoins des familles sont en constante évolution et très changeants d'une année à l'autre.

On observe une augmentation des cumuls de modes de garde (recours à la famille ou aux amis, au voisinage, aux assistantes maternelles indépendantes ou baby-sitters...) pour compléter l'accueil occasionnel sur des temps ponctuels.

On observe que ces cumuls peuvent être liés à des changements dans les besoins des familles en cours d'année (formations, travail en intérim, emplois saisonniers, travail à temps partiel, retour à l'emploi...), d'où la nécessité de pouvoir envisager des passerelles d'un mode d'accueil occasionnel vers un mode d'accueil régulier (à court ou moyen terme).

Ces passerelles entre accueil occasionnel et accueil régulier ont déjà été mises en place et plusieurs familles ont pu en bénéficier : **4** familles pour un besoin ponctuel et **7** enfants de manière définitive après passage en commission.

Le bilan de la situation locale, l'analyse des données qualitatives et quantitatives, l'étude des besoins ont permis une réflexion et un projet de réorganisation de la structure d'accueil afin de se situer dans une démarche globale de développement et d'amélioration de l'offre d'accueil.

Ce projet s'articule autour de trois axes prioritaires :

- premier axe : l'accompagnement à la fonction parentale (créer le lien parent/professionnel, valoriser le lien parent/enfant, accompagner les parents en valorisant le rôle parental, investir les parents dans la vie de la structure)
- deuxième axe : individualiser l'accueil de l'enfant (accueillir un enfant en tenant compte de ses besoins et de son individualité, en lien avec son âge, sa culture, son contexte familial, son handicap...)
- troisième axe : proposer une diversité de modalités d'accueil, afin de concilier les besoins des familles et la vie en collectivité. Il s'agit essentiellement de décloisonner les unités d'accueil de type « crèche » et de type « halte garderie », d'assurer un suivi global des demandes des familles, de mutualiser les idées, actions et moyens, afin d'affiner et d'adapter les propositions aux besoins des familles.

3. Les partenariats

- La Caisse d'Allocations Familiales

- Relation administrative : envoi des statistiques représentant les présences journalières en accueil régulier et occasionnel, en application de la PSU (Prestation de Service Unique) par l'intermédiaire de la Coordination Petite Enfance, et avec les bilans annuels du Contrat Enfance Jeunesse.
- Soutien financier au fonctionnement de la structure.
- Relation d'écoute et de communication : conseils.

- La Protection Maternelle et Infantile

- Avec le médecin de PMI et les puéricultrices de secteur : possibilité de concertation et regard extérieur sur le développement de l'enfant.
- Agrément de la structure sur avis du médecin de PMI et validé par le président du Conseil Départemental.
- Visites de contrôle par le médecin responsable et puéricultrice de la PMI pour vérifier la sécurité et la conformité des installations et des locaux, et le respect des normes réglementaires.
- Avec les puéricultrices de secteur : collaboration autour du dépistage et de la prévention et surtout autour du suivi et de l'aide proposés aux familles en difficulté.

- L'Éducation Nationale

Avec l'accord de la direction des écoles maternelles du quartier et de l'inspecteur d'Académie, des rencontres sont organisées afin de familiariser les futurs écoliers avec l'école (ce qui ne remplace en aucun cas les visites avec les parents).

- Les services municipaux de la Ville

- Les autres structures petite enfance de la ville : visites, projets communs et spectacles au théâtre.
- Le service des Espaces Verts
- La médiathèque, le musée
- Les services techniques et les entreprises qui interviennent pour effectuer des travaux et des aménagements dans la structure d'accueil.
- Le service prévention de la ville: pour l'aménagement des locaux pour la sécurité de l'équipe et des usagers, la formation du personnel sur l'ergonomie, la sécurité.

- Le Centre d'Action Médico Sociale Précoce (CAMSP)

- Des points d'échanges et de concertation en lien avec la famille ont lieu lorsqu'un enfant est accueilli au sein des deux établissements.
- La psychomotricienne de la ville fait le lien entre la maison de Kirikou et le CAMSP.

- L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées du quartier

Des temps de rencontres sont organisés entre les deux établissements.

Ces temps s'articulent autour d'une « activité » répondant aux besoins des personnes âgées et des jeunes enfants .

Un projet est alors élaboré avant sa mise en œuvre pour donner du sens à notre action commune.

- Autres intervenants

Des associations peuvent intervenir au sein de la maison de Kirikou.

Des projets sont construits avec les artistes pour mettre en place des temps de découvertes et d'éveil sonore ou créatif en lien avec le projet pédagogique.

4. Le travail en réseau au sein de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation et avec les structures du quartier

La Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation regroupe l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant et des établissements scolaires de la Ville d'Angoulême.

La coordinatrice petite enfance organise le travail en réseau au travers de différents types de réunions :

- Les réunions de directrices (transmissions d'informations générales, réflexions thématiques, construction de projets...)
- Les réunions d'éducateurs de jeunes enfants (réflexions thématiques, harmonisation et partage des pratiques professionnelles...)
- Les réunions de puéricultrices (réflexions thématiques, harmonisation et partage des pratiques professionnelles...)
- Les réunions pluridisciplinaires (réflexions thématiques, harmonisation et partage des pratiques professionnelles...)
- Les journées de travail réunissant les équipes de direction)
- Une journée pédagogique annuelle par structure petite enfance

IV. le projet éducatif

L'arbre des objectifs

I. objectifs de la direction de la petite enfance et de l'éducation:

L'inscription dans le projet municipal

- Participer au développement et à l'attractivité du territoire de la Ville d'Angoulême grâce à l'offre de service proposée aux habitants et à une politique éducative innovante
- Identifier et prendre en compte les besoins des familles dans leurs démarches auprès de la Ville
- Affirmer et coordonner une politique éducative de territoire avec l'ensemble des partenaires éducatifs
- Proposer et piloter un schéma directeur visant à rationaliser l'offre d'accueil et améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les structures petite enfance et les écoles publiques de la ville.

II. Le projet de la coordination Petite Enfance

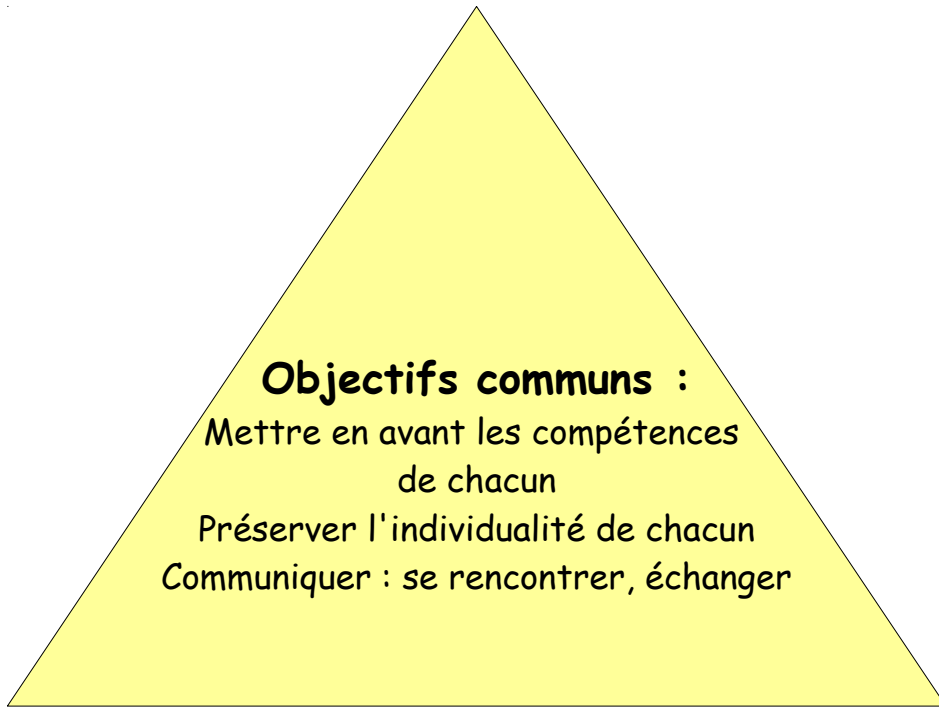
Le Projet de la coordination Petite Enfance s'insère dans le projet de la Direction Petite Enfance et de l'Éducation, lui-même faisant partie intégrante du programme et du plan d'action municipal.

La politique municipale de la Petite Enfance de la ville d'Angoulême s'organise sur trois grands axes d'intervention :

- informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant,
- proposer une offre d'accueil de qualité,
- accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

La petite enfance est une étape essentielle au cours de laquelle l'attitude des parents et des adultes qui entourent l'enfant, agit sur son épanouissement, son avenir et sa capacité à instaurer des liens sociaux en toute sérénité. La fonction du Relais Assistants Maternels à travers une approche spécifique visant à soutenir conjointement parents et assistants maternels, doit contribuer à l'amélioration qualitative de l'accueil à domicile.

Enfants



Parents

Professionnels

Vis-à-vis des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Deux objectifs généraux : • Inscrire l'enfant et sa famille dans leur environnement • Préserver l'individualité de chacun dans le respect de ses différents moments de vie • Deux objectifs opérationnels : • Assurer une continuité et une cohérence dans les différents moments de vie de l'enfant • Accompagner l'enfant de manière adaptée et harmonieuse • Des moyens mis en œuvre : • Observer • Veiller au rythme individuel de chacun au sein du groupe • Recenser le besoin • Prendre en compte la demande • Échanger, écouter • Accueillir de manière individualisée dans la collectivité • Valoriser les compétences de chacun • Favoriser la découverte de l'enfant • Écouter, entendre • Évaluer, réajuster
Vis-à-vis des parents	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une démarche de coéducation engageant la famille, l'enfant et les professionnels <ul style="list-style-type: none"> ◦ Reconnaître le parent en tant que premier éducateur ◦ Échanger avec la famille autour de l'observation de l'enfant • Améliorer la qualité de l'accueil au sein des structures <ul style="list-style-type: none"> ◦ S'associer aux parents pour veiller ensemble au maintien d'un accueil de qualité • Mettre à profit les compétences de chacun des acteurs pour favoriser l'accueil de l'enfant et de sa famille <ul style="list-style-type: none"> ◦ Créer du lien avec les partenaires extérieurs afin de croiser les regards sur le développement de l'enfant et d'accompagner celui-ci de manière adaptée ◦ Saisir toutes les opportunités éducatives à disposition pour favoriser les découvertes et les expérimentations de l'enfant ◦ S'appuyer sur la complémentarité et la cohésion des différents professionnels pour assurer un accueil de l'enfant de qualité ◦ Veiller à la continuité éducative entre les parents et les professionnels • S'adapter aux évolutions de la société et aux demandes qui en découlent <ul style="list-style-type: none"> ◦ Recenser le besoin ◦ Prendre en compte la demande ◦ Échanger, écouter ◦ Collaborer dans l'intérêt de l'enfant ◦ Accueillir de manière individualisée dans la collectivité ◦ Évaluer, réajuster

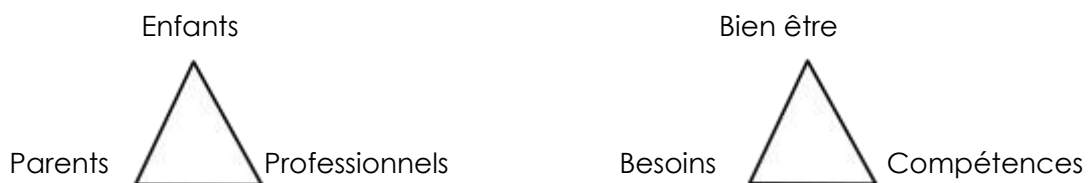
Vis-à-vis des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une démarche de coéducation engageant la famille, l'enfant et les professionnels <ul style="list-style-type: none"> ◦ Reconnaître le parent en tant que premier éducateur ◦ Échanger avec la famille autour de l'observation de l'enfant • Harmoniser les pratiques professionnelles <ul style="list-style-type: none"> ◦ Réinterroger ses pratiques et ses valeurs ◦ Échanger, réfléchir au sein de la Coordination des Structures Petite Enfance ◦ Valoriser les compétences de chacun ◦ Participer, s'intégrer, être acteur en individuel et en équipe ◦ Accueillir, écouter, entendre, s'ouvrir et s'enrichir ◦ Évaluer, réajuster • Favoriser les échanges entre les différents partenaires <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pour tous : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer : se rencontrer, échanger ◦ Au niveau des partenaires éducatifs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en lien entre les différentes institutions (passerelles) ▪ Connaître les différents acteurs locaux sur le territoire ◦ Au niveau professionnel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprendre à connaître les différents membres de notre groupe par les échanges pour former une équipe ▪ Apprendre et aller à la rencontre des familles, écouter, reconnaître
-------------------------------------	--

IV. Le projet de la maison de Kirikou

L'équipe des professionnels de la maison de Kirikou a défini trois thématiques pour guider son action:

- Fiche thématique 1: L'enfant
- Fiche thématique 2: Les parents
- Fiche thématique 3: Les professionnels

Et en faisant référence aux deux triangles pensés par Monsieur **Jean EPSTEIN**, psychosociologue contemporain, spécialiste de l'enfance et de la famille.



V. Le projet pédagogique

Pour répondre au projet éducatif de la maison de Kirikou, les professionnels accueillants ont réfléchi, élaboré et écrit des fiches thématiques exposant leur « philosophie » et des fiches actions reflétant les pratiques professionnelles qui s'y rattachent.

« Je suis petit mais important. J'ai le droit d'être respecté, et mes parents aussi, dans tous les lieux où je suis accueilli, avec ou sans eux. J'ai le droit de ne pas avoir peur et de ne pas avoir mal quand on me soigne. Les gens qui travaillent dans ces lieux où je reste un peu, mais où je ne fais que passer, devraient savoir que j'ai un nom, que j'ai une histoire, que j'ai un avenir, que je ne suis pas un prix de journée, et que mes parents ne sont ni des visiteurs, ni des gens qui n'y connaissent rien. »

JANUSZ KORCZAK.
Droit de l'enfant au respect.

Fiche thématique : Les enfants

L'enfant est un individu à part entière et un « être en devenir ».

Il a besoin de se sentir entendu, soutenu, accompagné dans ses rythmes et son développement pour pouvoir se construire dans son individualité.

I. Les actions mises en place pour répondre aux axes de travail.

Les actions mise en place en direction des enfants s'inscrivent dans les trois domaines fixés par les orientations petite enfance de la ville d'Angoulême:

- **L'information et l'accompagnement des familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant**, notamment lors de la période d'adaptation de l'enfant au sein d'un service d'accueil de la maison de kirikou, défini lors de la première rencontre avec la direction, puis lors des accueils quotidiens de l'enfant et de sa famille.
- **La proposition d'une offre d'accueil de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des familles**, par des propositions multiples et variées, faites aux enfants lors de ses temps d'accueil au sein de la maison de kirikou, en terme de jeux, de temps de découverte et d'expérimentation, de lieux de sorties , d'animation avec des intervenants extérieurs ou des services de la ville d'Angoulême...
- **Le soutien à la parentalité** se pratique au quotidien par les professionnels, dans un climat d'échanges et de confiance. L'enfant est le centre de ses échanges où sont abordés différents thèmes le concernant ou centrés sur la relation enfant/parent.

II. Les actions professionnelles dans le cadre du service de la petite enfance et de l'éducation.

Les actions mises en place s'inscrivent dans l'**axe 3 du projet de service**: Harmoniser les pratiques professionnelles.

- **Objectif 1: Proposer une offre d'accueil de qualité:**

L'équipe aménage un environnement varié en proposition de jeux et d'activités pour permettre aux enfants de choisir, de participer, de regarder, d'écouter..., **d'être acteur** dans leur développement sous le regard attentif des professionnels.

Les professionnels participent à **l'éveil des jeunes enfants** qui leur sont confiés. Pour cela, ils s'appuient sur leurs connaissances théoriques en la matière et sur les compétences et les besoins observés des enfants. L'équipe utilise sa créativité et son imagination pour varier les moyens de découverte et d'exploration proposés aux enfants dans leur espace de vie.

L'aménagement de l'espace tient une place importante dans les expérimentations des enfants. Les professionnels y réfléchissent régulièrement afin de l'adapter à leurs besoins.

- **Objectif 2: Renforcer le projet de prévention primaire**

Les enfants sont au cœur du dispositif prévention primaire.

Il permet de repérer chez l'enfant des difficultés passagères, des difficultés qui nécessitent une consultation médicale et des difficultés qui nécessitent une orientation

et/ou une prise en charge par des partenaires médico-sociaux (protection maternelle et infantile, le centre d'aide médico-psycho-social...)...

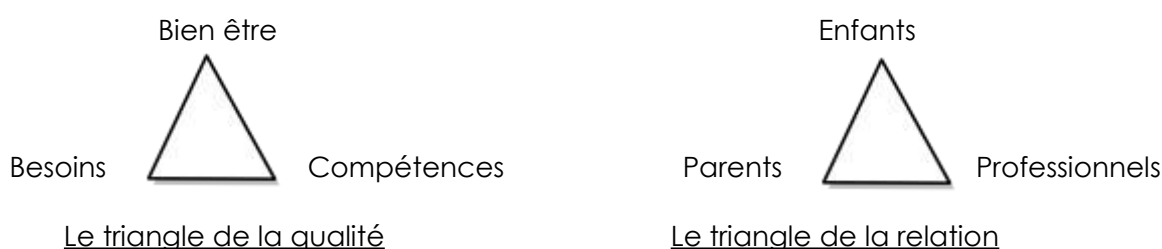
Sur la demande des parents, les professionnels peuvent les accompagner dans leurs démarches.

Ce dispositif s'appuie sur les observations des professionnels (des équipes accueillantes et de la psychomotricienne) et des échanges avec les familles.

Il s'appuie également sur un partenariat extérieur lorsque l'enfant bénéficie d'une prise en charge ou lorsqu'il est scolarisé à temps partiel.

III. Le projet de la maison de kirikou.

Notre réflexion éducative s'appuie sur les triangles définis par **Jean Epstein**, psychosociologue contemporain.



L'idée centrale est de « faire avec l'autre » et non de « faire pour l'autre ».

La logique de compétences s'appuie sur la confiance dans l'autre et dans ses capacités.

1. Les valeurs partagées par l'équipe de la maison de Kirikou:

Plaisir, partages/échanges, découvertes/expérimentations, sécurité et respect sont les maîtres-mots qui permettent aux enfants de se développer au cours des premières années de sa vie.

Ces valeurs répondent aux besoins fondamentaux des jeunes enfants.

Les besoins fondamentaux des jeunes enfants:

- Besoins physiologiques: manger, boire, dormir, et être propre (soins corporels)
- 1. L'alimentation joue un rôle essentiel dans la relation affective que l'enfant tisse avec l'adulte qui s'occupe de lui.

En grandissant, l'enfant va progressivement se servir de ses mains pour manger. Il va ainsi répondre à son besoin d'exploration et d'expérimentation en se nourrissant. C'est également un moment de **plaisir partagé** avec les autres enfants et les adultes.
- 2. Le besoin de sommeil de l'enfant varie d'un individu à l'autre. Chacun possède son rythme de sommeil. Il est important d'essayer de le **respecter**.
- 3. Les soins corporels (le lavage des mains, les changes, le « débarbouillage », l'habillage et le déshabillage...) assurent à l'enfant une bonne santé, **le confort** et la détente du corps. Ces moments sont des temps privilégiés avec le professionnel, de plaisir partagé, de découverte et constituent des **points de repères** dans la journée de l'enfant.

– Besoins psycho-affectifs: être en relation avec l'autre.

1. Les jeunes enfants ont des besoins de **reconnaissance**, c'est à dire que l'adulte soit :
 - à leur écoute, attentif, disponible et bienveillant,
 - les reconnaisse en tant qu'individu à part entière et unique,
 - partage avec eux des temps de jeux, en groupe et en individuel,
 - les accompagne dans leurs découvertes et leurs expérimentations...

2. Les jeunes enfants ont besoin de se sentir en **sécurité**.

Quand l'adulte pose des interdits, des limites, des règles de vie à l'enfant, il établit ainsi un cadre sécurisant dans lequel il peut évoluer.

Les temps fixes comme les repas, les temps de soins et les temps de repos constituent **des repères** qui permettent à l'enfant d'anticiper ce qu'il va vivre par la suite.

3. Les jeunes enfants ont besoin en tant que personne à part entière que l'on respecte leurs **différents rythmes** de développement.

– Besoins cognitifs: tout ce qui permet à l'enfant de développer ses connaissances.

1. Les adultes proposent aux jeunes enfants un environnement qui favorise l'**éveil** et lui permette de prendre du **plaisir**.

L'aménagement de l'espace de vie et le matériel proposé (jouets, jeux, propositions « d'activités »...) **évoquent** en fonction des besoins et des compétences des jeunes enfants.

2. C'est par **le jeu** que les jeunes enfants expérimentent, découvrent et partagent leurs connaissances et leurs émotions. La notion de plaisir et du désir à faire permettent aux jeunes enfants d'explorer de nouvelles choses qui vont enrichir leurs connaissances.

3. Les jeunes enfants ont besoin d'échanger entre eux et avec l'adulte.

Le langage se développe à partir des mots entendus (bain de langage) par les jeunes enfants depuis leur naissance.

Les mots prennent du sens lorsque l'adulte verbalise ce que vit l'enfant ses actions, ses émotions (sous forme d'hypothèses et de questions), lors des moments de réconfort, de repas, de soins, d'endormissement...

– Besoins moteurs: bouger, courir, sauter, se dépenser...

Les jeunes enfants appréhendent les différents espaces dans lesquels ils vivent à travers leurs déplacements et les positionnements de leurs corps (passer du ventre sur le dos, ramper, se déplacer à quatre pattes, à genoux, debout...). Les capacités motrices des enfants évoluent avec l'âge.

La satisfaction des besoins fondamentaux des jeunes enfants influe sur leur bien être et le développement de leurs compétences.

2. L'objectif du projet d'établissement

Notre **objectif général** est d'accompagner le jeune enfant dans les différentes étapes de son développement tout en valorisant ses compétences, en assurant son bien être et en répondant à ses besoins.

Cet objectif général se décline en trois objectifs opérationnels basés sur la triangulaire décrite

par Jean Epstein :

- Objectif 1 : Permettre aux jeunes enfants de développer leurs **compétences** et d'en acquérir de nouvelles.
- Objectif 2 : Créer les conditions nécessaires au **bien être** des jeunes enfants et leur permettre de prendre du plaisir dans leurs découvertes, leurs jeux, leur relation à l'autre et dans les différents moments de la vie quotidienne.
- Objectif 3 : Satisfaire l'ensemble des **besoins** fondamentaux des jeunes enfants.

3. Les moyens mis en œuvre

a. Au niveau des enfants

- En mettant en place un **environnement affectif** sécurisant:
 - En établissant une relation satisfaisante avec les jeunes enfants pour qu'ils puissent construire leur identité et leur personnalité.
 - En établissant un climat de **confiance** qui étaye la construction de l'**estime de soi** chez les jeunes enfants.
 - En étant dans le respect de l'autre.
- En mettant en place un **environnement matériel** adapté et évolutif :
 - Par l'aménagement de l'espace : en mettant les jeux à disposition des jeunes enfants, permettre aux bébés d'exercer leur motricité..., et en choisissant du mobilier et des jouets adaptés aux différentes tranches d'âges...
 - En faisant des propositions de jeux et de découvertes variées avec des espaces de jeux différenciés, des « activités » pédagogiques adaptées aux besoins des enfants, des sorties culturelles, des balades...
- En réfléchissant et en adaptant le **positionnement professionnel** :
 - En ayant une attitude bienveillante et respectueuse,
 - En étant à l'écoute, en observant et en verbalisant (mettre des mots sur...) ce que vit l'enfant et ses émotions,
 - En étant dans la **continuité éducative** avec les limites imposées par la vie en collectivité,
 - En étant disponible pour accueillir (physiquement et émotionnellement),
 - En assurant la sécurité physique et le confort des enfants,
 - En étant authentique dans les échanges,
 - En accompagnant les jeunes enfants vers l'**autonomie**.

b. Au niveau des professionnels

- En enrichissant nos pratiques professionnelles :
 - En participant aux réunions d'équipe sur des thématiques variées.
 - En participant aux réunions thématiques organisées par la direction de la petite enfance et de l'éducation.
 - En participant aux formations proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- En ayant des pratiques professionnelles réfléchies et cohérentes.

c. Au niveau des parents

- En échangeant à partir des observations de la vie quotidienne des jeunes enfants.

- En répondant aux questionnements sur les étapes du développement des enfants ou les différentes acquisitions...

IV. Un Guide pédagogique

Cette fiche thématique « Les enfants » nous sert de référence pour travailler et mettre en œuvre nos pratiques professionnelles déclinées dans nos fiches actions.

« Il importe de donner aux enfants des racines et des ailes. »

Proverbe chinois

ou

Les parents « grandissent » en même temps que leur enfant.

Fiche thématique : Les parents

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant.

Ce sont eux qui le connaissent le mieux et qui nous guident au quotidien dans son accompagnement.

I. Les actions mises en place pour répondre aux axes de travail.

Les actions mise en place en direction des familles s'inscrivent dans les trois domaines fixés par les orientations petite enfance de la ville d'Angoulême:

- **L'information et l'accompagnement des familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant**, notamment lors du premier accueil par la direction de la petite enfance et de l'éducation, lors des premières rencontres avec la direction de la Maison de Kirikou, lors de contacts téléphoniques, puis au moment de l'adaptation et de l'accueil quotidien de l'enfant et de sa famille.
- **La proposition d'une offre d'accueil de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des familles**, par des accueils en régulier ou en occasionnel, en journée continue ou en demi journée, sur des horaires élargis et un accueil le samedi.
- **Le soutien à la parentalité** qui se pratique au quotidien par les professionnels, dans un climat d'échanges et de confiance.

II. Les actions professionnelles dans le cadre du service de la petite enfance et de l'éducation

1. Les actions menées en direction des familles répondent à **l'axe 1 du projet de service**: Adapter les services et structures aux besoins des familles et évaluer les actions menées.

- **Objectif 1: Améliorer l'accueil et l'information des familles**

La formation continue des professionnels accueillants leur permet de rester dans une dynamique de questionnement, de recherche, et d'enrichissement de leurs propositions.

La maison de Kirikou développe et évalue régulièrement ses supports de communication envers les familles lors de réunions pluridisciplinaires concernant la vie de celle-ci (affichage, invitations, photos, courriers, échanges...).

- **Objectif 2: Adapter l'offre d'accueil**

La maison de Kirikou offre un accueil régulier en semaine de 7h30 à 19h30, un accueil occasionnel en demi journée de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, et un accueil le samedi de 8h45 à 19h.

En fonction des besoins des familles, une proposition d'accueil occasionnel en journée est possible sur un temps déterminé et en fonction des places disponibles en accueil régulier.

L'équipe de direction étudie l'ensemble des demandes et des besoins des familles et voit leurs faisabilités avec l'équipe accueillante.

- **Objectif 3: Développer les actions de soutien à la parentalité**

L'équipe de la maison de Kirikou accompagne la fonction parentale au quotidien par le biais des transmissions, par les échanges liés à un questionnement de la famille, par la diffusion d'informations et l'orientation éventuelle vers un service qui sera plus apte à répondre à la problématique exposée.

2. Elles s'inscrivent également dans l'**axe 3 du projet de service**: Harmoniser les pratiques professionnelles.

- Objectif 1: Proposer une offre d'accueil de qualité

L'équipe propose un accueil adapté au plus près des besoins des familles.
Les professionnels travaillent dans la continuité éducative souhaitée par les parents dans le respect de chacun et des contraintes liées à la vie en collectivité.

- Objectif 2: Renforcer le projet de prévention primaire

Les moyens utilisés sont:

- les observations des professionnels
- les échanges quotidiens avec les familles
- les échanges avec la psychomotricienne du service de la petite enfance
- l'information, l'accompagnement, l'orientation et le suivi des familles auprès de nos partenaires éducatifs (la Protection maternelle et infantile, Lieu d'accueil enfant parent, le service du centre médico-psychologique Léonce Guimberteau pour les enfants âgés de 0 à 4 ans...)

III. Le projet de la maison de Kirikou

1. Les valeurs partagées par l'équipe de la maison de Kirikou

La tolérance (notre attitude à admettre chez les autres des manières de penser et de vivre différentes) et **la confiance** (sentiment de sécurité) sont les bases de nos actions quotidiennes.

2. L'objectif du projet d'établissement

Notre objectif pour ces quatre années à venir est d'accompagner le parent pour qu'il devienne **acteur** (... qui joue un rôle effectif dans...) au sein de la maison de Kirikou :

- Auprès des professionnels, pour assurer une **continuité éducative** entre le milieu familial et les professionnels.
- Au sein de la structure, en partageant leurs **compétences** avec les enfants, les autres familles et l'équipe accueillante. (exemple : parent musicien qui nous fait découvrir son instrument, parent orthophoniste qui pourrait expliquer le développement du langage...).

3. Les moyens mis en œuvre

Pour parvenir à notre objectif, nous avons identifié 3 moyens principaux à développer.

- **Les temps conviviaux (petits déjeuners et temps festifs)** : Pour favoriser les échanges réciproques entre les familles et créer du lien social.
- **Les temps d'échange**: Une professionnelle se rend **disponible** pour accueillir la famille, l'**écoute** tout en faisant preuve d'**empathie** afin d'établir un climat de **confiance**.
- **La communication**: elle est la base d'une relation de confiance avec les familles.

IV. Un Guide pédagogique

Cette fiche thématique « Les parents » nous sert de référence pour travailler et mettre en œuvre nos pratiques professionnelles déclinées dans nos fiches actions.

« **Le respect** et **la confiance** sont des valeurs partagées par les professionnels de la Maison de Kirikou.

L'adaptation, la communication et la complémentarité sont les aspects essentiels de notre travail pour arriver à une **cohésion** au sein de notre équipe. »

L'équipe de la Maison de Kirikou

Fiche thématique : Les professionnels

Les professionnels de la maison de Kirikou vous accueillent chaque jour.

I. Les actions mises en place pour répondre aux axes de travail

Les professionnels de la Maison de Kirikou voient leurs actions s'inscrire dans les trois domaines fixés par les orientations petite enfance de la ville d'Angoulême:

- **L'information et l'accompagnement des familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant**, notamment lors du premier accueil par la direction, puis au moment de l'adaptation et de l'accueil quotidien de l'enfant et de sa famille.
- **La proposition d'une offre d'accueil de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des familles**, par des professionnels diplômés: cuisinier, psychomotricienne, agents polyvalents, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants et puéricultrice.
- **Le soutien à la parentalité** qui se pratique au quotidien par les professionnels, dans un climat d'échanges et de confiance.

II. Les actions professionnelles dans le cadre du service de la petite enfance et de l'éducation

Elles s'inscrivent dans l'axe 3 du projet de service: Harmoniser les pratiques professionnelles.

- **Objectif 1: Proposer une offre d'accueil de qualité**
Une pluridisciplinarité au sein de l'équipe de la Maison de Kirikou
- **Objectif 2: Renforcer le projet de prévention primaire**

Les moyens utilisés sont:

- l'observation quotidienne et les échanges avec les familles
- le travail en lien avec la psychomotricienne
- le travail en partenariat: La protection maternelle et infantile, les écoles maternelles du quartier, le service d'éducation spécialisé et de soins à domicile, le centre d'action médico-sociale précoce, le centre parental...

III. Le projet de la maison de Kirikou

1. Les valeurs partagées par l'équipe de la maison de kirikou

Le respect (la considération de la personne et l'estime de l'autre) et **la confiance** (un sentiment de sécurité) sont les bases de nos actions quotidiennes.

2. L'objectif du projet d'établissement

Notre équipe a défini **la cohésion** dans notre travail comme étant l'objectif de ces quatre années à venir.

Pour la mise en œuvre de nos actions auprès de l'enfant et de sa famille, la cohésion sous tend :

- une solidarité au sein de notre équipe,
- une harmonie et une cohérence dans les pratiques professionnelles,
- une logique de raisonnement.

3. Les moyens mis en œuvre

Pour parvenir à notre objectif, nous avons identifié 3 moyens principaux à développer.

Adaptation : elle nous permet, par un temps d'observation, d'analyse et d'intégration des données, de se les approprier et d'ajuster nos actions aux diverses situations professionnelles rencontrées.

Communication : elle est un besoin fondamental. Elle est le fait d'établir une relation avec quelqu'un. Nous utilisons trois supports pour communiquer :

- le support oral (entretien, réunion, transmissions...),
- le support écrit (notes, cahiers de transmissions, tableaux, plannings, affiches, photos...),
- le support corporel (écoute, gestuelle, regard, positionnement dans l'espace...).

Complémentarité : c'est l'association des différentes professions, compétences, idées et personnalités qui crée la richesse de notre équipe. C'est l'articulation de nos spécificités qui permet de garantir un accompagnement de qualité de l'enfant et de sa famille.

IV. Un Guide pédagogique

Cette fiche thématique « Les professionnels » nous sert de référence pour travailler et mettre en œuvre nos pratiques professionnelles déclinées dans nos fiches actions.

Fiche action n°1

La période d'adaptation.

I. Quel sens nous donnons à l'adaptation ? A quoi sert-elle ?

L'adaptation est une **période de rencontre** entre le parent, l'enfant et les professionnels de la structure d'accueil. Bien souvent, c'est le moment où l'enfant et ses parents vivent leur **première séparation**.

Durant cette période d'adaptation, les besoins de l'enfant et de ses parents émergent, notamment :

- le besoin de sécurité (découverte des lieux, des personnes...),
- le besoin de respect (du rythme de chacun, des habitudes de vie...),
- le besoin d'écoute (disponibilité).

L'adaptation est pensée et organisée dans le but de répondre à ces besoins afin que l'enfant et sa famille vivent au mieux cette situation.

L'objectif de cette période d'adaptation est de créer les conditions favorables au futur accueil de l'enfant et de sa famille.

Effectivement, cette transition se fait en douceur, car elle se veut progressive dans le temps et modulable en fonction de chacun.

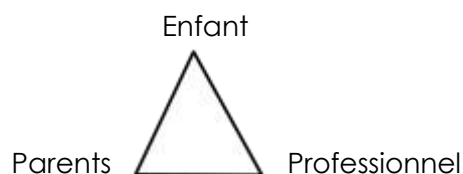
Les différents temps d'adaptation où les échanges permettent de prendre connaissance des habitudes de vie de l'enfant, assurent une continuité entre la maison et la structure. Ainsi, un climat de **confiance** entre les différents acteurs commencent à se tisser.

« Une adaptation réussie c'est le sourire et le plaisir de l'enfant de venir à la crèche, des parents décontractés et confiants de laisser leur enfant à des professionnelles avec qui ils peuvent dialoguer et être écoutés... ». (JDPE novembre/décembre 2015 p40)

II. Qui est concerné par ce moment ?

Cette période concerne l'enfant, les parents et les professionnels.
Cette triangulaire est indissociable.

(En référence au triangle de **Jean Epstein**)



III. Quand se déroule l'adaptation ?

Elle se déroule lorsque les parents sont le plus disponibles et en accord avec l'équipe accueillante.

Dans l'idéal : Pour un accueil régulier, elle se planifie sur au moins deux semaines avant l'arrivée de l'enfant dans le service, et pour un accueil occasionnel sur une semaine.

Parfois, en fonction des obligations parentales (reprise de travail, formation...), il n'y a pas d'adaptation ou bien elle se fait sur une durée plus courte que prévue.

IV. Où se passent les temps d'adaptation ?

L'adaptation se réalise au sein du service où l'enfant sera accueilli.

V. A quoi s'adapter ? Quoi adapter ?

Les parents et l'enfant s'adaptent : aux lieux, aux personnes (adultes et enfants), à un nouveau rythme, au niveau sonore, à de nouvelles odeurs, à la luminosité, à de nouvelles émotions et sensations...

Les professionnels modifient leur organisation, se rendent disponibles, ajustent leurs attitudes (gestes et paroles), et s'adaptent aux réactions des parents (distance professionnelle).

VI. Comment est-elle organisée? (moyens humains, matériels, communication...)

- Anticipation de l'arrivée de l'enfant et de ses parents

L'équipe désigne deux professionnels comme « référents » pour cette période d'adaptation. Ils vont assurer **le lien** entre le lieu d'accueil et la famille.

Pour l'accueil régulier, l'ensemble de l'équipe organise ensuite l'accueil des enfants, sur le plan matériel, en préparant les casiers, en leur attribuant un lit...

- La première rencontre

Le ou les « référent(s) » présente(nt) l'équipe, le service ainsi que l'organisation des différents temps de la journée que va vivre l'enfant.

Puis il échange avec la famille sur les habitudes de vie de l'enfant (rituel d'endormissement, composition des repas...).

Enfin, les parents et les professionnels planifient ensemble, les temps de présence de l'enfant pour la période d'adaptation, selon **les désirs et le ressenti** de chacun.

- Les autres temps

Le professionnel référent en concertation avec les parents et grâce à ses observations partagées, propose une séparation progressive.

Sur les derniers temps d'adaptation, le professionnel « référent » accompagnera l'enfant vers une ouverture sur l'ensemble de l'équipe. L'enfant va ainsi progressivement connaître les différents professionnels accueillant du service.

VII. Pistes de travail, perspectives à venir, ce vers quoi on tend...

- **Assouplir** le cadre de la période d'adaptation

Ce n'est pas une organisation figée et semblable pour toutes les familles. Il n'y a pas de nombres de jours précis, elle peut être rallongée mais également diminuée en fonction du parent et de l'enfant. Ce temps est réfléchi et construit ensemble, selon chacun.

- Sous forme de proposition nous envisageons de permettre aux parents d'être plus **acteur**, durant cette période. Leur offrant la possibilité de partager ou non différents temps avec leur enfant au sein du service.

Par exemple: Donner un biberon, le goûter, ou partager le temps histoires, faire un change, participer à un temps de jeu... Il nous semble important que l'enfant puisse découvrir ces premiers moments avec son parent, pour les vivre ensuite avec plus de **sérénité**. Mais aussi, que le parent puisse se rassurer en sachant ce que son enfant va vivre durant son absence.

- Réflexion autour de la présence de l'éducatrice de jeunes enfants sur ce temps...
- Réflexion sur le contenu de la fiche de renseignements, qu'elle soit évolutive, à compléter en fonction du développement de l'enfant.

Fiche action n°2

L'accueil et les transmissions

I. Sens donné à l'accueil et aux transmissions, à quoi cela sert ?

1. Définitions du Larousse

Accueillir: « être présent, venir pour recevoir quelqu'un ou quelque chose. »

Transmettre: « communiquer quelque chose à quelqu'un après l'avoir reçu. »

2. Notre point de vue

Nous nous appuyons sur des **valeurs partagées** pour accueillir les familles et créer un **climat de confiance** :

- le respect de chacun et le non jugement
- l'authenticité dans nos échanges

Les transmissions sont un **dialogue quotidien** entre les parents et les professionnels sur la vie de l'enfant.

Il y a deux types de transmissions identifiés :

- Les temps d'accueil avec les transmissions

Nous définissons ces temps comme étant les temps où le parent se sépare de son enfant, et les temps où ils se retrouvent.

Ces temps sont importants pour assurer une **continuité** auprès de l'enfant et **faire un lien** entre la vie à la maison et la vie en collectivité. C'est donc un **passage de relais**.

Cela implique la mise en place d'un processus d'adaptation réciproque entre les informations reçues à l'arrivée, les actions menées pendant la journée et les informations données au retour.

- Les temps de transmissions entre les professionnels

Nous définissons ces temps de transmissions entre professionnels comme étant des temps informels où **circulent** les informations concernant les enfants dans leur globalité.

II. Qui est concerné par ces moments ?

Les personnes concernées par ces moments d'accueil et de transmissions sont les parents, les enfants et les professionnels.

III. Quand se déroulent les accueils et les transmissions ?

Les temps d'accueil et de transmissions peuvent se faire tout au long de la journée en fonction des arrivées et des départs.

Nous avons remarqué qu'il y a des temps forts dans la journée comme le matin et en fin d'après midi. Dans la mesure du possible, nous évitons les temps d'accueil sur les moments de repas, car les professionnels ne sont pas suffisamment disponibles pour faire un accueil de qualité et recevoir des informations concernant l'enfant.

Les temps de transmissions entre professionnels se font verbalement et par écrit. Ils se font principalement le matin, ou juste après l'accueil de l'enfant et son parent, pour assurer la

continuité de l'action éducative auprès de celui-ci.

IV. Où se passent les temps d'accueil et de transmissions ?

Les temps d'accueil et de transmissions se déroulent essentiellement dans l'espace de vie des enfants. Mais cela dépend du moment de la journée et des circonstances du moment, ils peuvent se faire dans l'Atrium, sur une terrasse, dans un autre service d'accueil, dans un espace dédié à une « activité manuelle »...

V. Comment sont ils organisés ? (moyens humains, matériels, supports de communication...)

1. Les supports de communication

Nous avons pensé et mis en place différents supports de communication en fonction des personnes destinataires des transmissions.

- Un classeur de transmissions journalières existe dans chaque service d'accueil où sont notés les informations importantes reçues des familles concernant leur enfant, les temps forts de la journée de l'enfant, les horaires de présences de l'enfant...
Ce classeur est **confidentiel**, seuls les membres de l'équipe peuvent le consulter.
Il sert de base pour les échanges avec les familles et entre les membres de l'équipe.
- A destination des familles, il y a des panneaux photos et des affiches
- Entre professionnels, il y a plusieurs supports avec des **sujets différents** comme :
 - un cahier pour l'organisation générale de la maison de Kirikou (organisation des fêtes, des sorties...) et l'organisation du service (demande d'accueil supplémentaire, de rendez vous, des questionnements...).
 - un panneau évolutif pour les repas des enfants (repas bébé avec les différents aliments introduits par la famille et repas des grands).
 - un panneau évolutif pour l'acquisition de la propreté (pour savoir à qui proposer les toilettes, qui n'a plus de couches en journée, qui met une couche pour la sieste...).
 - un panneau concernant les allergies des enfants.
 - un cahier, ou un panneau, ou des photos, pour repérer les doudous et les sucettes des enfants.
 - un calendrier pour les vacances des professionnels.
 - un planning mensuel des horaires de chaque membre de l'équipe.

2. L'organisation générale des accueils et des transmissions

Dans chaque service d'accueil régulier, les professionnels qui sont positionnés auprès des bébés, accueillent les bébés et font les transmissions à l'ensemble de l'équipe pour assurer les prises de relais entre collègues. De même, pour les professionnels positionnés auprès des plus grands.

Dans le service d'accueil occasionnel, les professionnels accueillent les enfants indifféremment et font les transmissions à l'ensemble de l'équipe pour assurer les prises de relais également.

VI. Constat et analyse actuels de la situation d'accueil et des transmissions sur les services de la maison de Kirikou

- Les professionnels incitent les parents à **entrer** dans l'espace de vie des enfants pour les accueillir et faire les transmissions.

- Les parents entrent plus facilement sur le lieu de vie des enfants au moment des retrouvailles. Ils prennent plus le temps de **partager un moment** avec leur enfant et les professionnels.

- Nous avons noté l'importance des **aménagement des espaces** pour pouvoir recevoir les parents dans un climat serein, chaleureux, apaisant et plus confidentiel.

- **Le positionnement dans l'espace** des professionnels a un impact sur la qualité de l'accueil et des transmissions.

Pour le temps de séparation, certains professionnels se positionnent dans l'espace en fonction des âges des enfants accueillis.

Par exemple: Un professionnel peut s'asseoir sur ou à proximité du tapis des bébés pour accueillir un bébé et son parent, ou bien rester debout pour faire un accueil de bras à bras du bébé. Pour accueillir un enfant plus grand, le professionnel peut être assis sur ou à proximité d'un tapis de jeu et d'une table ou bien venir à la rencontre du parent et de l'enfant.

Le professionnel **s'adapte** à la situation et en fonction des éléments connus qui vont favoriser un climat de confiance avec la famille.

Pour les temps de retrouvailles, nous observons que lorsqu'un professionnel reste auprès du groupe d'enfants pendant que sa collègue accueille les parents, cela permet aux enfants d'être posés, moins dans l'attente de l'arrivée de leurs parents et donc que cela favorise **la sérénité** (moins d'angoisses, moins d'agitation de la part des enfants, moins de stress pour les professionnels et les parents). Les parents attendent leur tour pour avoir les transmissions de la journée, s'ils arrivent à plusieurs en même temps.

- Afin de faciliter **l'authenticité des échanges** et de sortir des transmissions liées aux besoins physiologiques de l'enfant (sommeil, repas et transit), notamment pour les plus grands, les transmissions aux parents ne se font pas toujours avec le classeur de transmissions.

- **Le contenu des transmissions** aux parents évolue en fonction de l'âge des enfants. Il est toujours basé sur l'observation des professionnels.

Pour les bébés, il est principalement centré sur le rythme et la satisfaction de leurs besoins physiologiques (sommeil, repas et transit).

Puis au fur et à mesure que l'enfant grandit, la part des transmissions concernant la vie de l'enfant dans son service d'accueil s'étoffe avec des notions sur **l'éveil** au sens le plus large (c'est-à-dire les temps de jeux et d'activité auxquels l'enfant participe, ses interactions avec les autres...).

- La multiplication des supports de communication entre professionnels (panneau à thème) et leur emplacement stratégique dans l'espace de vie permettent à chacun d'avoir **accès à l'information** facilement.

VII. Pistes de travail, perspectives à venir, ce vers quoi on tend...

- Poursuivre notre travail de réflexion sur le contenu des transmissions en fonction de l'âge des enfants.

- Poursuivre notre travail de réflexion sur l'aménagement des espaces.

- Mise en œuvre des réflexions menées en équipe sur l'ensemble des services de la Maison de Kirikou.

Fiche action n°3

Le doudou

I. Qu'est-ce que le doudou ?

C'est un **objet transitionnel**, introduit en 1951 par **Donald Winnicott** (1896/1971), pédiatre, psychiatre et psychanalyste britannique.

Le doudou est choisi par l'enfant au moment où il comprend et ressent qu'il est différent de sa maman vers ses 6-8 mois. C'est sa première possession « non moi ».

Cependant, tous les enfants n'investissent pas toujours un objet « doudou ».

Il peut être matériel ou immatériel : une peluche, un tissu, un jouet, une tétine, un rituel, une parole, un geste, le pouce, les cheveux....

L'objet « doudou » peut être doux, imprégné d'odeurs, de salive... Il fait appel aux différents sens de l'enfant : odorat, toucher, succion, vision.

II. Quel sens a -t-il pour l'enfant, à quoi lui sert-il ?

Le doudou assure la **sécurité affective** de l'enfant lors des transitions qu'il vit dans sa journée : les changements de lieux (domicile, Maison de Kirikou...), de personnes (la séparation avec le parent, le passage de relais avec le professionnel...), de situations (endormissement...), d'émotions (les retrouvailles avec le parent, les petits coups de blues...).

Il permet de maintenir le lien avec le milieu familial. Le doudou est porteur de **repères apaisants**.

L'enfant peut alors avoir une plus grande maîtrise de ses émotions (c'est l'autonomie des sentiments).

En participant à la construction de son **développement psychique**, le doudou aide l'enfant à grandir. Il permet à l'enfant de retrouver du connu (l'objet investi) de manière à aller vers l'inconnu.

Le doudou ré-assure l'enfant, le réconforte, l'aide à gérer ses pulsions, ses frustrations, ses émotions, ses sentiments...

Plus grand, avec son doudou l'enfant peut mettre en scène ce qu'il vit au quotidien à travers des jeux d'identifications et de projections : lui donner à manger, le soigner, le fâcher...

III. Qui est concerné par le doudou ?

Seul l'enfant est concerné par son doudou, car il lui appartient.

IV. Dans quel lieu, à quel endroit se trouve le doudou ?

Le doudou se trouve dans le service d'accueil, dans les casiers ou dans les pochettes.

V. Comment l'équipe s'organise autour du doudou ?

Actuellement, le doudou est accessible tout au long de la journée sur deux services d'accueil et il est donné aux enfants pour la sieste, en cas de fatigue, de moment de réconfort et sur

demande de l'enfant, sur les deux autres services d'accueil au sein de la Maison de Kirikou.

Dans les quatre services, il est proposé à l'enfant de poser son doudou ou de le ranger en sécurité pour participer aux temps de jeux, pour sortir dans l'atrium, sur les terrasses, pendant le repas.

L'enfant a ainsi les mains libres pour profiter du moment de jeu, et l'esprit serein car il sait où se trouve son doudou .

VI. A quel moment l'enfant se sert de son doudou ?

L'enfant se sert de son doudou dès qu'il en ressent le besoin, au moment de la séparation, de la sieste, lors d'un chagrin, de contrariétés, d'émotions fortes, de réconfort...

VII. Les pistes d'évolutions, ce vers quoi on tend ?

- L'enfant doit pouvoir **accéder** à son doudou sans l'intervention des professionnels. Pour cela, il nous faudra investir dans du mobilier de type casiers pour une question d'hygiène et de facilité de manipulation et d'autonomie pour les enfants.
- Demander aux parents si l'enfant a un doudou et s'il n'en a pas, ne pas l'imposer ou l'induire.
- **Respecter** le fait que **certains enfants n'aient pas de doudou.**
- Réfléchir à l'aménagement de l'espace pour permettre à l'enfant d'avoir son doudou à vue. Le simple fait de voir son doudou permet à l'enfant de se rassurer et de savoir où il est.

Fiche action n°4

L'éveil du jeune enfant en structure d'accueil collectif

Définition du mot **éveil** dans le dictionnaire Larousse :

« fait pour quelqu'un de commencer à s'intéresser à quelque chose et à le comprendre. »

I. Comment définit-on l'éveil du jeune enfant à la Maison de Kirikou ?

1. L'éveil

C'est un processus qui consolide les bases de la **confiance en soi** et de l'**estime de soi**. Il peut être culturel, artistique, corporel, sensoriel et affectif.

2. S'éveiller

C'est sortir de l'inertie et de l'insensibilité. C'est voir, entendre, sentir. C'est regarder, écouter, goûter. C'est découvrir des sensations et des émotions. C'est créer, imaginer. C'est jouer. C'est vivre des expériences qui vont amener l'enfant à une meilleure connaissance de lui et du monde qui l'entoure. C'est sortir de l'état de dépendance de l'enfant au regard de l'adulte. C'est s'ouvrir aux autres. C'est entrer en **communication et interagir ensemble**.

II. Quel sens a-t-il pour l'enfant ? A quoi lui sert-il ?

L'éveil des jeunes enfants passe par **le jeu**.

1. Le jeu

C'est par le jeu que l'enfant grandit. C'est **l'outil** utilisé par les enfants pour se développer et acquérir des connaissances et des compétences.

2. Classification des différents types de jeux chez l'enfant

Suivant **Jean EPSTEIN**, psycho-sociologue français, il existe plusieurs types de jeux chez l'enfant :

« ... l'adulte impose à l'enfant les règles du jeu : le « faire jouer » (activité dirigée), l'adulte se contente de fournir les outils nécessaires à l'organisation de son jeu : le donner à jouer (jeu mis à disposition des enfants), l'adulte n'impose rien à l'enfant qui est laissé maître de son jeu : c'est le laisser jouer (jeu libre), l'adulte joue avec l'enfant dans le partage et le plaisir : le jouer avec (intermédiaire entre le jeu libre et le jeu mis à disposition) » .

3. Les conditions pour favoriser la mise en place du jeu

- Avoir satisfait les **besoins physiologiques** de l'enfant (sommeil, alimentation, échanges corporels et/ou verbaux...)
- L'environnement doit être aménagé pour répondre aux **besoins fondamentaux** de l'enfant (comme se mouvoir, observer, toucher, prendre, ressentir, être en sécurité...).
- Le positionnement dans l'espace de vie, la disponibilité et le regard du professionnel sont importants dans les moments de jeu des enfants.

Le professionnel occupe différentes places dans le jeu des enfants, il peut être :

- initiateur d'un jeu en le proposant aux enfants,
- observateur des jeux des enfants,
- participant au jeu initié par les enfants.

III. Qui est concerné par le jeu ?

L'enfant est le premier concerné par le jeu comme outil, mais aussi les professionnels et les parents comme vecteur de plaisir partagé, de moments individualisés, de découverte...

IV. Dans quels lieux les enfants s'éveillent ?

Les enfants jouent, découvrent, manipulent... et donc s'éveillent dans l'ensemble des lieux qu'ils fréquentent : le service, les terrasses, l'atrium, et les lieux de sortie.

V. Comment l'équipe s'organise ?

Actuellement, sur l'ensemble des services d'accueil, les temps de jeu sont organisés suivant un « planning » informel défini par les professionnels en fonction des horaires et de la nécessité de mettre en place des repères temporels pour les enfants (rituels).

Ce « planning » est axé sur des temps repérés comme un temps de rassemblement sur le tapis pour une lecture, une chanson, une comptine... , comme un temps moteur dans l'Atrium...

Ces temps fixes sont importants car ils servent de **repères aux enfants**. Mais ils peuvent être enfermants, si les professionnels ne s'autorisent pas à les déplacer en fonction des observations faites et des besoins exprimés du groupe d'enfants.

Témoignage d'un professionnel : « un matin, les enfants se sont installés sur les tapis et se sont mis à regarder les livres. Les plus grands se les échangeaient, rigolaient, se regardaient... Nous étions trois professionnelles dans la salle de jeu, assises au sol et réparties dans l'espace. Les enfants étaient calmes et détendus. Nous ne sommes pas intervenues dans leurs jeux malgré que se soit l'heure de faire le temps « histoire ».

Quand les enfants ont commencé à bouger, à manifester de l'intérêt pour autre chose, nous leur avons proposé une activité motrice. »

En fonction des observations du moment et des besoins des enfants, les professionnels proposent des temps de jeux variés et adaptés :

- **Le donner à jouer** (jeu mis à disposition des enfants) : tout ce qui concerne la manipulation, l'expérimentation, la découverte, les sensations, la créativité, l'imaginaire...
Ex de propositions : le bac à graines, la peinture, la pâte à modeler, la pâte slim, la pâte à sel, les crayons de couleurs, les feutres, les gommettes, découpage/collage...
- **Les jeux avec des règles du jeu**: le « faire jouer » (activité dirigée) : tout ce qui concerne les jeux à consignes.
Ex de propositions : jeux de loto, de memory, les abaquas, l'enfilage de perles, lors de moments créatifs pour décorer les services...
- **Le jouer avec** (intermédiaire entre le jeu libre et le jeu mis à disposition) : tout ce qui concerne les jeux symboliques (d'imitation) et les jeux auprès des plus petits.
Ex de propositions : poupées, voitures, trains, jeux de constructions, jeux d'encastrement... les coucou/caché, les jeux de découvertes sensorielles (balles, tissus, hochets, paroles, portage...).

- **Le laisser jouer** (jeu libre) : tout jeu initié par l'enfant.
Ex de propositions : pour un bébé rampant qui a un besoin accru d'exploration de l'espace, les professionnels ont aménagé un espace sans barrière pour répondre à ce besoin moteur.

VI. A quel moment ?

Tous les moments de la journée sont des moments d'éveil pour l'enfant.

Ils existent des temps plus propices pour faire telles ou telles propositions de jeux aux enfants. Les professionnels ont observés que les enfants avaient une attention plus soutenue pour participer à un temps de jeu de type dirigé en deuxième partie de matinée.

VII. Les pistes d'évolution

- Continuer à être vigilant au positionnement des professionnels dans l'espace de jeu car celui-ci a une influence sur le jeu des enfants et l'ambiance du service.
- Continuer à être attentif à la dynamique du groupe pour répondre au plus près des besoins des enfants.
- Réfléchir sur les éléments qui perturbent le déroulement des différents temps de jeu et parasitent les relations (interphone, allers et venues, téléphone...).

VIII. Mots d'enfants et anecdotes du quotidien :

- Un petit garçon prend le fer à repasser dans l'espace « cuisine/poupée » et dit au professionnel qui se trouve près de lui : « je vais réchauffer les affaires ». Le professionnel lui répond : « ah ! tu vas repasser les affaires... ». => stade de l'imitation pour l'enfant et la reformulation du professionnel va lui permettre de réajuster son vocabulaire et l'enrichir.
- Lors d'une séance de peinture au rouleau, une petite fille se barbouille la main. Une fois celle-ci entièrement recouverte de peinture, elle s'écrit en regardant le professionnel : « Ça y est, c'est tout propre »... => Peu importe si l'enfant barbouille sa main ou la feuille, mais laisser l'enfant expérimenter seul dans un cadre défini et sécurisant reste notre priorité.
- Un professionnel prépare les enfants pour une sortie et leur dit: « Aujourd'hui nous allons faire une balade, et pour cela nous allons prendre le bus ». => anticipation possible de ce qui va se passer pour les enfants car le professionnel a annoncé la suite du déroulé de la matinée (verbalisation).

Fiche action n°5

Les repas

Les repas sont des moments importants de la journée. Ils constituent des **repères** bien identifiés par les enfants qui peuvent ensuite anticiper le reste de la journée.

I. Comment définit-on les temps de repas à la Maison de Kirikou ?

1. Il y a plusieurs composantes à ses moments de collation

- Une composante vitale liée à la satisfaction d'un besoin physiologique (manger et boire).
- Une composante relationnelle entre l'enfant, ses parents et les professionnels liée aux échanges autour de cette thématique et de sa réalisation quotidienne. Une atmosphère conviviale, calme, sereine et de partage est mise en place par les professionnels.
- Une composante matérielle liée aux équipements adaptés aux enfants et aux professionnels (mobilier, vaisselle...)

2. Positionnement professionnel

Les professionnels mettent en œuvre une démarche d'**accompagnement individualisé** pour favoriser l'autonomie de l'enfant pendant ses moments comme avec le passage progressif du biberon au verre, de l'alimentation liquide au solide par exemple.

L'observation et la connaissance du rythme de chacun permettent aux professionnels d'**adapter** leur proposition. Cette démarche permet à chacun de consolider les bases de la **confiance en soi** et de l'**estime de soi**.

a. Exemple d'éléments d'observations qui étayent les propositions des professionnels

- Les professionnels proposent aux enfants de manger à table lorsqu'ils ont acquis la marche, qu'ils maîtrisent le fait de s'asseoir seul et de se relever, et que leurs pieds soient bien à plat sur le sol en position assise.
- Les professionnels mettent en place les conditions nécessaires pour que les enfants puissent expérimenter « le manger seul » (par exemple : l'enfant utilise depuis peu sa propre petite cuillère pour manger seul. En fonction de ses observations, le professionnel peut être amené à utiliser une deuxième petite cuillère pour l'accompagner).

b. Les transitions liées au développement moteur (comme le passage au transat, puis au relax, à la chaise haute, pour finir à table) et les transitions alimentaires (biberon, introduction des nouveaux aliments en purée, puis le passage aux morceaux...) se font progressivement en fonction des observations du développement de l'enfant et **en lien avec la famille**.

c. L'accompagnement des enfants par le même professionnel lors des deux repas est privilégié, c'est-à-dire que les enfants et les professionnels restent à la même table pour le repas de midi et pour le goûter. De même, pour les plus jeunes où c'est le même professionnel qui donne les biberons à un même enfant.

Ceci répond à notre philosophie sur la **continuité éducative** auprès du jeune enfant.

II. Qui est concerné par les repas ?

Dès le premier accueil de l'enfant et de ses parents et dès qu'il y a un questionnement ou une évolution observée, les parents et les professionnels **échangent** sur les repas.

L'enfant est **au centre** de ces moments de collation.

Les professionnels organisent et mettent en place un environnement propice à la découverte sensorielle, au plaisir, à la convivialité, à l'échange...

III. Dans quels lieux mangent les enfants ?

Les repas sont organisés au sein des **services d'accueil**.

De manière occasionnelle et lorsque le temps le permet, le temps du goûter peut être organisé sur les terrasses.

Dans le cadre des moments festifs (galettes, fêtes de fin d'année...) les repas et les goûters des plus grands se déroulent dans l'atrium, tous services confondus.

IV. Comment sont organisés les repas ?

1. L'établissement des menus et la préparation des repas

Les menus sont établis en commission menu où participent des cuisiniers des structures petite enfance, des responsables/directrices des structures d'accueil, des représentants du service de la Restauration Scolaire, la diététicienne et des agents exerçant auprès des enfants.

Les menus tiennent compte du Groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (**GEM-RCN**) qui détermine les besoins nutritionnels en fonction de l'âge des enfants.

Les repas sont préparés dans la cuisine de la structure par le cuisinier, dans le respect des normes HACCP, à partir de produits frais ou surgelés et des produits de saison. Actuellement les produits bio représentent 20% des denrées alimentaires utilisées.

En cas d'allergies alimentaires, un protocole d'accueil individualisé (PAI) est établi avec les familles en concertation avec le médecin de l'enfant et celui de la Protection Maternelle et Infantile, la diététicienne du service de la petite enfance et de l'éducation et la directrice de la structure d'accueil. Une fois ce protocole signé, il est mis en œuvre dans la structure d'accueil en lien avec la restauration scolaire pour la livraison des denrées spécifiques.

2. Le déroulement de l'action

Le chariot est apporté dans chaque service par **le cuisinier** vers 11h15.

Les repas des plus petits (les purées principalement) peuvent débuter plus tôt en fonction des besoins de chacun (prise de biberon très matinale...)

Le repas des plus grands débutent vers 11h30.

Le goûter commence vers 15h30/15h45 pour tous les enfants.

▪ Le lavage des mains des plus grands avant le repas

Chaque service d'accueil a instauré un rituel pour annoncer ce moment (chanson, temps histoire...).

Au fur et à mesure, les enfants accompagnés par un professionnel se lavent les mains seuls et prennent leurs serviettes de table avant de s'installer à table.

▪ Pour les plus petits

Les biberons sont donnés dans les bras et en fonction du rythme de chacun.
Les repas diversifiés sont échelonnés dans le temps.

Les plus jeunes mangent à « tour de rôle » par rapport à l'heure du biberon du matin ou en fonction des manifestations de faim des enfants.

▪ Pour les plus grands

Suivant l'organisation du temps de repas et en fonction des capacités des enfants :

- les enfants mettent le couvert (assiette, petite cuillère, fourchette, et verre).
- les enfants ont la possibilité de se servir tout seul.

Le professionnel invite les enfants à goûter de tout, servi en petite quantité, **sans forcer**. (pour éviter le rapport de force avec l'enfant).

L'enfant sera autorisé à toucher la nourriture avec ses doigts en fonction de son développement (besoin ou stade de découverte), de son comportement (recherche de limite, opposition...) et du contexte familial.

L'enfant apprend progressivement à manger seul : d'abord avec les doigts, puis la petite cuillère puis la fourchette.

▪ Le lavage après le repas

Le visage des bébés est nettoyé au gant.

Les enfants plus grands commencent à se nettoyer seuls à table avec leur gant mis à disposition. Le professionnel aide les enfants qui ont besoin. Ensuite les enfants enlèvent leur serviette et mettent celle-ci accompagnée du gant dans la panier de linge sale.

V. Les pistes d'évolutions

- Réfléchir pour mettre en place un temps de repas sur le service d'accueil occasionnel Tam Tam.
- Réfléchir sur la possibilité d'utiliser un espace de l'Atrium en espace de restauration.
- Réfléchir sur l'accueil des enfants qui arrivent sans avoir pris de petit déjeuner parce qu'ils ont eu un biberon au milieu de la nuit et qu'ils n'ont pas manifesté de besoin alimentaire avant leur temps d'accueil.
- Proposer aux enfants de se débarbouiller devant le miroir afin qu'ils puissent voir leurs gestes et prendre conscience de leur corps (schéma corporel).

Fiche action n°6

Les soins

Les soins sont des moments « intimes » dans la journée de l'enfant.

I. Qu'est ce que les soins ?

1. Définition du dictionnaire Larousse

Soins : « Actes par lesquels on veille au bien être de quelqu'un ».

2. Notre philosophie des soins

Les soins corporels (le change, l'accompagnement à l'acquisition de la propreté, le lavage des mains et du visage) font partis des besoins physiologiques du jeune enfant.

Ce sont des actes techniques avec une forte **composante relationnelle** qui vise à assurer à l'enfant :

- une bonne santé (prévention),
- **son bien être** pour pouvoir participer aux différents temps de la journée,
- et la détente du corps (relaxation).

Ce sont des **moments d'échange individualisé et privilégié** avec le professionnel qui permettent à l'enfant de découvrir son corps.

L'administration des médicaments est inscrite dans un protocole précis écrit par la protection maternelle et infantile (P.M.I) du département.

Dans un souci de confort de l'enfant, des lavages de nez peuvent être pratiqués au cours de la journée. Si ce soin doit être prolongé, une prescription médicale est alors demandée.

3. Positionnement professionnel

Par des gestes précis, lents, doux et par des mots mis sur les actes pratiqués auprès des enfants, les professionnels créent les conditions nécessaires pour assurer leur **sécurité** (anticipation et connaissance de ce qui se passe par et pour l'enfant) et pour instaurer une **rencontre authentique**.

Au fur et à mesure que l'enfant grandit, il peut **participer** à ses temps de soins en fonction de son propre rythme de développement moteur (comme se laver le visage après le repas, se laver les mains, lever les fesses pour glisser la couche dessous...).

Le professionnel **accompagne** les jeunes enfants dans l'acquisition des gestes autonomes. Ainsi l'enfant prend progressivement **confiance** dans ses propres capacités à agir pour son bien être.

Les changes des plus jeunes sont effectués dans le **respect du corps** de l'enfant et aussi souvent que nécessaire (pour son bien être) en veillant à l'état de la peau et en y apportant les soins nécessaires.

L'accompagnement à l'acquisition de la propreté pour les plus grands se fait dans le **respect de l'intimité**, c'est-à-dire sans spectateur non désiré par l'enfant.

Les transitions liées au développement moteur de l'enfant se font progressivement en fonction des observations de celui-ci et **en lien avec la famille**.

L'enfant est «prêt» lorsqu'il peut contrôler ses sphincters (muscles qui contrôlent la miction et la défécation) et lorsqu'il peut comprendre la demande qui lui est faite et qu'il sait identifier son propre besoin.

C'est donc la maturité physique et intellectuelle (psycho-affective, cognitive et sociale) de l'enfant qui lui permet d'acquérir la propreté et non son âge.

II. Qui est concerné par les soins ?

L'enfant est le premier concerné par les soins.

L'observation de l'enfant et les échanges entre les familles et les professionnels étayent les propositions faites aux enfants.

III. Dans quels lieux prodiguent-on les soins ?

Les soins sont faits au sein des **services d'accueil**.

Des toilettes et des lavabos adaptés aux enfants sont disponibles dans tous les lieux de vie (terrasses et salle peinture).

IV. Notre pratique

Le linge utilisé pour les soins (serviettes, gants, bavoirs...) est entretenu par la Maison de Kirikou. Il est individuel et changé à chaque soin.

▪ Le change

Les professionnels restent vigilants et attentionnés auprès des enfants. Ils changent les enfants si nécessaire. Ils sont attentifs à l'utilité de cet acte dans un souci de respect de l'intimité de l'enfant (par exemple : un enfant qui arrive en fin de matinée ne sera pas changé systématiquement).

Néanmoins, il existe trois temps de changes identifiés dans la journée de l'enfant (avant le repas, au lever de sieste et avant le départ de la structure). Ces moments constituent des **points de repères** dans sa journée.

Ergonomie : Dès que l'enfant en est capable, le professionnel lui propose de monter seul sur la table de change par un escalier escamotable.

Hygiène et santé : les professionnels utilisent une gamme de produits adaptée (savon, crème...) fournie par la structure d'accueil, mais la famille est libre d'apporter ses produits d'hygiène.

▪ L'accompagnement à l'acquisition de la propreté :

Les questionnements des familles face à cet apprentissage peuvent débuter très tôt dans la vie de l'enfant.

C'est une des acquisitions qui conditionne l'entrée à l'école.

Elle peut être source d'angoisses et d'inquiétude pour les enfants et leurs familles.

Les parents peuvent subir une pression familiale et/ou sociale (comparaison entre enfants, l'expérience des grands parents et leurs conseils...).

De même, les enfants peuvent aussi ressentir une pression (comparaison entre enfants d'une même fratrie, ou d'une même famille...).

Pour commencer cet accompagnement, les professionnels **échangent** avec les familles. Certaines d'entre elles vont l'initier à la maison et les professionnels vont prendre le relais, alors que d'autres vont préférer être accompagnées par les professionnels en premier lieu et elles vont poursuivre l'accompagnement à domicile.

Les enfants restent **maîtres** dans ce domaine et ils sont en capacité de guider leurs parents et les professionnels. Ce qui est important c'est de **faire confiance** à l'enfant, de ne pas lui imposer et de ne pas penser pour lui.

Les professionnels proposent aux enfants d'aller aux toilettes **individuellement** et **sans condition** (par exemple : participation à un temps de jeu non conditionné par un passage aux toilettes obligatoire, les professionnels respectent le refus de l'enfant).

▪ Le lavage des mains

A la fin d'un temps de jeu proposé aux enfants (peinture, pâte à sel ...), avant et après les repas, les professionnels les accompagnent pour se laver les mains.

V. Les pistes d'évolution

1. Pour le change des plus jeunes :

- Remplacer les serviettes par des langes pour une optimisation de l'entretien.
- Privilégier le basculement du bassin sur le côté pour réaliser le change de l'enfant dans un souci d'ergonomie, de prise de conscience par l'enfant de son corps, d'autonomie et d'anticipation pour les plus grands.

2. Pour le change des plus grands et le passage aux toilettes :

- Accompagner les enfants pour qu'ils se lavent les mains après le passage aux toilettes.
- Privilégier le change debout pour les enfants qui commencent à aller aux toilettes, et peut être même pour les enfants qui ont acquis la marche et une station debout stable.

Fiche action n°7

Le sommeil

Le sommeil est un besoin physiologique de l'enfant.

I. Les temps de repos : les points importants ?

A la Maison de Kirikou, les professionnels privilégient **la continuité** dans leurs actions auprès des jeunes enfants, c'est-à-dire un même professionnel les accompagne lors du repas, du déshabillage, et du coucher.

Quelque soit l'âge des enfants, les professionnels **respectent le rythme de sommeil** de chacun. Les enfants sont couchés en fonction des signes de fatigue qu'ils peuvent manifester (le pleur du sommeil, pauser la tête au sol, se frotter les yeux, l'activité physique qui diminue, la recherche de contact physique avec les professionnels...).

Pour faciliter l'endormissement, les enfants ont un **besoin de sécurité** qui passe par différents repères :

- Matériel : un dortoir bien identifié, un lit repéré toujours à la même place.
- Humains : un professionnel bienveillant et le respect du rituel d'endormissement de chacun (doudou, sucette ou tout autre objet, mouvement ou posture qui utilisé par l'enfant pour se sécuriser)

Tout cela permet aux enfants d'apaiser les tensions et de trouver le calme propice à l'endormissement.

1. Positionnement professionnel

Différents facteurs liés aux professionnels qui agissent favorablement sur l'endormissement des enfants :

- Être installé confortablement au sol ou sur un fauteuil bas dans le dortoir. Cela permet au professionnel d'être disponible pour les enfants et non centré sur lui même ou sur son inconfort.
- Identifier son propre état émotionnel, repérer ses tensions (énervé, crispé ou détendu...) de manière à pouvoir agir dessus.
- Avoir un regard sur l'ensemble des enfants assure une sécurité physique et affective.
- Limiter les déplacements et les interventions bruitées (comme les « chut ! »). Un professionnel en mouvement crée un climat de tensions et d'agitation qui n'est pas favorable au « lâcher prise » nécessaire à l'endormissement.

« Lorsque le professionnel ne lâche pas sa surveillance, crispé sur les moindres mouvements d'enfants, il parasite la sérénité ambiante et peut perturber le sommeil des enfants. Une surveillance très « tendue », ne rassure pas les enfants. »

**Petite enfance, (Re)construire les pratiques grâce aux neurosciences
de Christine SCHUHL et Josette SERRES mars 2015.**

2. Les transitions liées au rythme des enfants se font progressivement en fonction des observations de leur développement et **en lien avec leur famille.**

Lorsque les enfants ne dorment plus le matin et qu'ils sont capables de monter et descendre d'un lit au sol (de type couchette bleue), les professionnels proposent un changement de lit et de dortoir lorsque les conditions matérielles le permettent.

3. Les moments de transitions

- Le professionnel qui a accompagné les enfants lors du repas, poursuit son action auprès d'eux lors du moment de déshabillage. Il offre la possibilité aux enfants de se déshabiller seul et reste disponible pour aider ceux qui le souhaitent.
- Les levers de sieste se font de manière échelonnée c'est-à-dire au fur et à mesure que les enfants se réveillent. Le professionnel accueille les enfants dans la salle de vie, les accompagne pour se rhabiller et les enfants peuvent aller jouer librement.

Ceci répond à notre philosophie sur la **continuité éducative** auprès du jeune enfant.

II. Qui est concerné ?

L'enfant est **au centre** de ces moments.

Les professionnels organisent et mettent en place un environnement propice au repos.

III. Dans quels lieux dorment les enfants ?

Généralement, les enfants dorment dans leurs lits.

● Les dortoirs des bébés :

Les dortoirs sont équipés de lits hauts à barreaux.

● Les dortoirs des plus grands :

Les dortoirs sont équipés de lits couchette.

Certains enfants peuvent s'endormir en dehors de leur lit (transat, nid douillet, bras, poussette).

Par exemple : Si l'enfant s'endort sur le tapis, le professionnel le laisse et essaie de préserver son sommeil des autres enfants qui jouent.

IV. Constat et analyse

Les professionnels ont observé que certains enfants pouvaient être agités lors du moment de déshabillage et qu'ils étaient parfois excités lors de l'entrée dans le dortoir.

Lors de ces moments de transitions, chaque professionnel accompagne plusieurs enfants avec des besoins différents (change, passage aux toilettes, accompagnement au dortoir...). Le professionnel n'est donc pas disponible pour le groupe lorsqu'il s'occupe d'un enfant. Cette attente de disponibilité peut provoquer de l'éparpillement, de l'énerverment chez les enfants.

V. Pistes d'évolution

- Réfléchir sur le positionnement dans l'espace des professionnels lors de la transition entre le moment de déshabillage et l'accompagnement aux dortoirs.
- Proposition d'action : mise en place d'une musique apaisante pour accompagner le moment de transition entre le déshabillage et l'entrée dans le dortoir.

Fiche action n°8

La participation des familles au sein de la Maison de Kirikou

Les parents ont la possibilité de faire acte de candidature pour participer aux élections des représentants des parents au conseil de la petite enfance. (Trois familles représentantes de la Maison de Kirikou : deux familles pour l'accueil régulier et une famille pour l'accueil occasionnel).

I. Pourquoi faire participer les familles à la vie de la structure ?

Cela permet de :

- **Créer du lien** entre les familles : échanger, partager, faire connaissance et rompre l'isolement.
- **Partager un temps avec son enfant sur le lieu d'accueil.**
 - Prendre du plaisir à être ensemble en dehors de la maison.
 - Découvrir son enfant dans un environnement différent.
 - Porter un regard nouveau sur les capacités de son enfant.
- **Vivre un moment où les familles et les professionnels se découvrent autrement :**
 - Être à l'écoute des différents questionnements
 - Construire ensemble des éléments de réponses
 - Sensibiliser et orienter si besoin.
 - Accompagner et valoriser les compétences parentales.

II. Les actions proposées à la Maison de Kirikou

Les parents sont invités à participer à la vie de la structure lors :

1. Des rencontres festives :

La Maison de Kirikou organise différents moments conviviaux avec :

- La « fête » de fin d'année

Une journée festive est organisée pour les enfants et leurs parents.

Une animation, créée par les professionnels, est proposée aux enfants.

A la suite, les enfants découvrent les nouveaux jeux et jouets et partagent un repas de fête.

En fin de journée, des ateliers parents-enfants sont proposés au sein de chaque service et ils sont suivis d'un goûter convivial.

- La « fête » avant l'été

Les professionnels proposent aux familles (les fratries, les grand-parents...) des ateliers dans tous les lieux de vie des enfants (services, terrasses, atrium...).

Cela leur permet de découvrir l'ensemble de l'établissement.

Ce temps festif est clôturé par un buffet réalisé par la cuisinière de la Maison de Kirikou.

- Rencontre des familles dont les enfants partent à l'école

C'est au mois de Juillet que cette rencontre est organisée sur la terrasse sous forme d'ateliers

également. C'est l'occasion pour les parents dont les enfants vont fréquenter la même école de se rencontrer et d'échanger.

Ce temps permet aussi de se dire au revoir après trois années passées ensemble.

2. Des petits déjeuners

Dans l'année, trois temps sont proposés aux familles :

- En Septembre : pour faire connaissance avec l'équipe et rencontrer les autres familles.
- En Janvier : pour fêter la nouvelle année ensemble.
- En Juillet : pour clôturer l'année sur un temps convivial.

3. Des ateliers parents-enfants

Les ateliers parents-enfants sont organisés et animés par les professionnels au sein de chaque service. Ce peut être dans le cadre de la semaine de la petite enfance, à l'occasion des fêtes, ou au quotidien sur les moments de départs des enfants.

4. Participation à la vie de la structure

- Les parents sont sollicités pour apporter des matières premières ou faire de la récupération (ex : boîtes de camembert, branchages, bouchons...).
- Les parents qui le souhaitent, peuvent venir partager leur savoir et leurs passions (musiciens, dessinateurs, jardiniers...)

5. Associer les parents aux projets avec différents partenaires

La Maison de Kirikou bénéficie de différents partenaires éducatifs (par exemple : les services municipaux comme les espaces verts, des associations comme Ludamuse...).

Les professionnels construisent des projets d'animations avec les différents partenaires. Les rencontres engendrées lors de ces projets sont l'occasion de faire participer les familles.

III. Constats et les pistes d'évolutions

1. La communication

Actuellement, la communication d'informations se réalise par :

- des affichages (hall d'entrée, portes, ascenseur)
- des invitations personnelles.
- des transmissions orales des équipes.
- des informations dans les casiers
- des photos

Objectif d'évolution

- Continuer à communiquer sur la vie de la structure de manière **anticipée** et plus **régulière**.

Moyens possibles

- Mise en place d'une référence communication au sein de la direction.
- Réorganisation des différents panneaux d'affichages (administratif - pédagogique)
- Affichage du trombinoscope général de la Maison de Kirikou.

2. Les réunions

a. La réunion de rentrée

Il était prévu dans l'ancien projet d'établissement qu'à chaque rentrée une réunion d'informations à destination des familles soit réalisées. Au fur et à mesure des années, ces réunions ont été abandonnées.

Objectif :

- Organiser des réunions de rentrée pour répondre aux demandes/questions des familles.

Moyen possible

- Réfléchir en équipe sur la préparation de l'animation de cette réunion.

b. Les réunions thématiques

A partir des remarques et des questionnements les plus courants des familles, des réunions à thèmes ont été réalisées par le passé. Ces réunions étaient animées par des intervenants extérieurs (médecin de PMI, pédopsychiatre...)

Objectifs

- Évaluer les besoins en informations des familles et leurs envies.
- Remettre en place ces réunions thématiques.

Moyens

- Mobiliser les compétences parentales éventuelles.
- Réfléchir en équipe sur la préparation de l'animation de cette réunion.

3. Les sorties

Réfléchir à la participation des parents aux sorties (par exemple sur une sortie au gymnase)

Fiche action n°9

L'accueil des stagiaires

Tout au long de l'année, des stagiaires issus de différentes formations (CAP petite enfance, bac professionnel, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants...) fréquentent la Maison de Kirikou. Cette période d'immersion permet aux stagiaires de découvrir le milieu professionnel et de compléter leur formation théorique.

Pour les professionnels, c'est l'occasion de montrer, expliquer, transmettre leurs pratiques quotidiennes.

I. Le déroulement du stage

Les **éducatrices** de jeunes enfants de la Maison de Kirikou ont pour mission d'**accompagner** et d'**encadrer** les différents **stagiaires**.

Ainsi, une première **rencontre** est organisée dans le but de faire découvrir au stagiaire la structure et son fonctionnement et de lui présenter l'équipe accueillante. Lors de cette rencontre les objectifs et le cadre du stage sont établis.

Le stage débute par une période d'**observation**.

Celle-ci permet au stagiaire une **adaptation** et une rencontre en douceur avec les enfants, les familles et l'équipe. Ce temps d'observation facilite la **compréhension** du fonctionnement du service.

Tout au long du stage, l'équipe **accompagne** le stagiaire dans l'évolution de ses réflexions et dans la réalisation de ses objectifs.

II. L'impact de l'accueil des stagiaires

1. Du côté des professionnels

Chaque stagiaire sous la **tutelle** d'une éducatrice de jeunes enfants est suivi par deux professionnels **référents** (un agent d'ouverture et un agent de fermeture) pour assurer une continuité sur la journée.

Ce temps d'accompagnement va demander aux professionnels une grande **disponibilité** et une **organisation** particulière pour réserver au stagiaire des temps d'échanges et d'explications.

Un **bilan hebdomadaire** est proposé entre la tutrice (EJE), un des deux référents et le stagiaire pour faire le point sur l'évolution du stage.

Ces périodes de stage sont souvent **valorisantes** pour les professionnels, qui transmettent leurs savoirs, échangent sur leur profession. De plus, l'accueil d'un stagiaire peut favoriser la **réflexion** des professionnels qui interrogent et argumentent leurs pratiques.

2. Du côté des enfants

Durant la période d'observation du stagiaire, l'**équipe** va prêter attention aux **interactions** et aux échanges entre les enfants et le stagiaire.

C'est à partir de ces observations que sont **déterminés les enfants** qui seront accompagnés par le stagiaire (toujours en présence d'un professionnel). Le stagiaire peut alors **repérer** plus précisément le **développement** de l'enfant, son **rythme**, ses **habitudes**...

Cependant, l'équipe reste attentive à ce que **la relation (stagiaire-enfant)** ne soit pas trop exclusive et affective, ce qui pourrait mettre l'enfant en difficulté lors du départ du stagiaire.

3. Du côté des parents

La possibilité d'accueillir des stagiaires est indiquée aux parents lors de la **période d'adaptation** de leur enfant.

La présence du stagiaire est annoncé aux familles : dès le **premier jour** par l'équipe, à travers une **affiche de présentation** sur la porte (le nom et le prénom, la qualification, la durée du stage).

III. Les supports

Différents supports ont été créés afin d'assurer au mieux l'accompagnement et l'encadrement du stagiaire :

- **Calendrier** des présences des stagiaires par services à destination du personnel.
- Le **livret d'accueil** du stagiaire, commun à tous les EAJE de la ville d'Angoulême.
- Une **fiche de renseignements** administratifs et de projet professionnel concernant le stagiaire.

IV. Pistes d'évolutions

- Création d'une **grille d'évaluation** remplie par la référente et lisible par l'ensemble de l'équipe pour assurer une prise de relais si besoin.
- Création d'un **support sous forme de questionnaire** pour orienter le stagiaire lors de sa période d'observation.
- Questionnement autour du **positionnement du stagiaire** : emploi du vouvoiement ?

V. La Conclusion

L'élaboration du projet d'établissement est le fruit de la réflexion de l'ensemble des professionnels.

C'est un **document de référence, une base de travail** pour les professionnels, une **base d'informations** pour les familles et un **outil d'évaluation**.

L'équipe s'engage à le faire vivre sur les quatre années à venir.

Il est amené **à évoluer** en fonction des réflexions basées sur le bien être, les besoins et les compétences des enfants, des familles et des professionnels.

Annexes :

- Charte commune d'Accueil
- Règlement de fonctionnement applicable à la structure
- Protocoles médicaux et d'urgence